

RÉSIDENCE GÉNÉRALE
DE FRANCE À TUNIS

JUILLET 47
N° 8

BULLETIN ECONOMIQUE DE LA TUNISIE

RÉDACTION
DU
BULLETIN ECONOMIQUE ET SOCIAL
DE LA
TUNISIE

2



SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

GENERALITES

	Pages
Ephémérides	2
Législation	3
Tour d'horizon	4
Baromètre Economique	6
L'évolution de la situation économique en Tunisie de 1939 à 1947	7

DEUXIEME PARTIE

AGRICULTURE

Carte des pluies	15
Conditions météorologiques	16

Céréales

Prévisions pour la récolte 1947	16
Mouvement des céréales	17
Aspects du marché	18

et

19

Physionomie du ravitaillement	20
Les recherches agricoles	20

TROISIEME PARTIE

INDUSTRIES ET TRANSPORTS

	Pages
Les graphiques du charbon et des mines	25
I. — Sources d'Energie	25
II. — Mines	25
III. — Matériaux de construction	32
IV. — Chemin de fer et routes	33
V. — Situation actuelle et projet de modernisation de ports	34
VI. — Ports Maritimes et Marine Marchande	40

QUATRIEME PARTIE

LE MOUVEMENT COMMERCIAL

Le commerce extérieur de la Tunisie en 1946	42
Commerce extérieur en 1947	43
Importations et exportations	44

CINQUIEME PARTIE

ACTIVITE ADMINISTRATIVE

L'Inspection médicale en Tunisie	48
--	----

EPHÉMÉRIDES DU MOIS DE JUIN

1^{er} Juin : Arrivée du Général LECLERC, inspecteur général des Armées en Afrique du Nord.

2 et 3 Juin : Des manœuvres militaires se sont déroulées dans la région de Gabès en présence du Général LECLERC.

— Le Général de MONTSABERT, Chef de la 3^e DIA poursuit son voyage à l'intérieur de la Régence.

4 Juin : M. Jean MONS, Résident Général et les personnalités françaises et tunisiennes assistent à des exercices d'appontage à bord du porte-avions « Arromanches » mouillé au large des côtes tunisiennes.

7 Juin : Visite du porte-avions français « Arromanches » par S. A. Sidi Lamine Pacha Bey.

— Décès du Grand Rabbî de Tunisie Rabbi Haim Bellalche.

9 Juin : Départ de Tunis du porte-avions « Arromanches ».

— Les israélites de Tunis et de sa banlieue élisent les membres du Conseil de leur Communauté. M^{re} Elie Nafai succède comme Président à M^{re} Félix Samama.

10 Juin : Au cours d'une réunion les tramonts de Tunis décident le principe d'une grève « sur le plan de la Tunisie » si satisfaction ne leur est pas donnée dans un certain délai.

11 Juin : Le Conseil des Ministres, sous la présidence du Résident Général, a décidé de faire procéder aux élections des Chambres Economiques sur la base des textes en vigueur.

— le bateau « Djebel Aurès » débarque dans le port de Tunis 500 tonnes de blé envoyées par le Gouvernement français à l'intention des nécessiteux de Tunisie, en remplacement de celui que le Gouvernement égyptien n'a pas voulu débarquer dans un port français.

15 Juin : M. Antoine Colonna, Conseiller de la République pour la Tunisie regagne Tunis venant de Paris.

16 Juin : M. Colonna préside une importante réunion du Rassemblement Français.

18 Juin : Commémorant l'anniversaire

du 18 juin, M. Jean Mons Résident Général accompagné du Général Dural, Commandant Supérieur des Troupes de Tunisie, se rend à Enfidaville et à Takrouna les tombes des militaires morts pour la Libération.

— Une cérémonie commémorative a lieu également à Tunis.

19 Juin : à la Résidence Générale, M. Jean Mons convie à une conférence de presse les représentants de la presse tunisienne.

20 Juin : suivant la tradition, M. Ben Romdane, Président de la Section Tunisienne du Grand Conseil, offre une réception en l'honneur du Résident Général, et du Prince Chadly à laquelle sont conviées les plus hautes personnalités françaises et tunisiennes de la Régence.

22 Juin : les obsèques du Commandant Ortol, as de l'aviation et résistant, se déroulent parmi une nombreuse assistance en présence du représentant du Résident Général et des personnalités militaires.

— Toutes les banques proclamant leur solidarité envers celles de France, observent le motif d'ordre de grève.

24 Juin : M. Brouillet, Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien s'embarké pour la France où il doit passer ses congés.

— M. Mons, Résident Général rend visite à la population laborieuse des moules tunisais.

25 Juin : Réuni sous la présidence du Résident Général, le Conseil des Ministres décide la suppression des services administratifs à l'échelon de la « région » et étudie le problème de l'acquisition d'un immeuble propre à loger l'Imprimerie Officielle de la Tunisie.

— A la suite des menaces de grève des services concédés, le Résident Général, soucieux d'assurer le maintien de l'ordre public et le fonctionnement de ces services, envisage des mesures de régulation à leur égard.

26 Juin : Au cours d'un voyage d'information dans le Sahel, M. Jean Mons Rési-

dient Général visite Sousse, Monastir et Ksar Hellal, s'intéressant aux problèmes économiques et politiques.

27 Juin : Le procès du collaborateur Scherb, impliqué dans trois importantes

affaires de collaboration, est entamé.

28 Juin : S.A.R. le Prince Charles, Régent de Belgique, se rendant au Congo, fait escale à Tunis où il est l'hôte du Résident Général.

LA LÉGISLATION

J.O.T. — 3 juin 1947 — Décret du 29 mai relatif à la suppression du Service du Bloque.

J.O.T. — 3 juin 1947 — Décret du 29 mai 1947 modifiant le décret du 22 juillet 1943 relatif à la suspension temporaire en faveur des réfugiés et sinistrés des clauses des baux de locaux à usage d'habitation qui interdisent la sous-location, la cession de bail, et le prêt d'appartement.

J.O.T. — 6 juin 1947 — Décret du 1^{er} juin 1947 relatif à la classification, aux traitements et aux indemnités du personnel enseignant et administratif de la Grande Mosquée « Es-Zitouna » et de ses annexes.

J.O.T. — 6 juin 1947 — Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 2 juin 1947 relatif à la commercialisation et à la circulation des céréales de la récolte 1947.

J.O.T. — 10 juin 1947 — Décret du 5 juin 1947 modifiant le décret du 18 avril 1946 instituant, au Ministère des Affaires Sociales, un Conseil Technique de la Santé Publique.

J.O.T. — 10 juin 1947 — Décret du 5 juin 1947 autorisant le versement d'acomptes pour la réparation des biens privés détruits ou endommagés par actes de guerre.

J.O.T. — 17 juin 1947 — Arrêté du Directeur de l'Economie Générale, du 6 juin 1947, soumettant au régime de l'auto- homologation les marchandises importées d'autres pays que la France, l'Algérie et le Maroc.

J.O.T. — 20 juin 1947 — Décret du 19 juin 1947 modifiant le décret du 4 septembre 1943 relatif à la révision des salaires.

J.O.T. — 27 juin 1947 — Arrêté du Résident Général de France à Tunis du 20 juin 1947 portant transfert des attributions des Chefs de Région en matière de réunions, cortèges, défilés et rassemblements.

J.O.T. — 27 juin 1947 — Arrêté du Résident Général de France à Tunis du 26

juin 1947 abrogeant l'arrêté résidentiel du 25 avril 1946 fixant les pouvoirs des Chefs de région en matière de contrôle des établissements ouverts au public et instituant des Commissions Régionales de Sécurité.

J.O.T. — 27 juin 1947 — Arrêté du Directeur des Services de Sécurité du 26 juin 1947 modifiant l'arrêté du 12 janvier 1942 portant réglementation des établissements de spectacle et d'audition.

J.O.T. — 27 juin 1947 — Arrêté du Directeur des Services de Sécurité du 26 juin 1947 relatif à l'organisation territoriale des services d'exécution de la Police Tunisienne.

J.O.T. — 27 juin 1947 — Décret du 26 juin 1947 portant suppression des Services Régionaux.

J.O.T. — 27 juin 1947 — Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 26 juin 1947 portant suppression des Services Régionaux.

J.O.T. — 27 juin 1947 — Décret du 26 juin 1947 prorogeant les effets du décret du 20 mars 1947 relatif à la reconduction provisoire des budgets régionaux.

J.O.T. — 27 juin 1947 — Décret du 26 juin 1947 modifiant le décret du 30 décembre 1943 relatif au recouvrement des créances dont l'origine est antérieure au 3 janvier 1934.

J.O.T. — 27 juin 1947 — Décret du 26 juin abrogeant le décret du 10 février 1944 portant création d'un conseil central, des conseils régionaux et locaux du ravitaillement.

J.O.T. — 27 juin 1947 — Décret du 26 juin 1947 modifiant le décret du 12 août 1943 portant modification et refonte de la législation sur le contrôle des prix, le trafic clandestin et les fraudes sur titres de perception de denrées rationnées.

J.O.T. — 25 mars 1947 — Rapport du Résident Général de France à Son Altesse le Bey sur le budget de l'exercice 1947.

J.O.T. — 25 mars 1947 — Décret du 28 février 1947 portant promulgation du budget de l'exercice 1947.

En matière de crédit, la Direction des Finances a procédé à l'instruction et à la délivrance de huit lettres d'établissement, dont trois intéressent les activités particulièrement importantes pour l'économie de la Régence : l'une relative à la transformation en superphosphates des phosphates du Sud Tunisien, la seconde se proposant d'alimenter en matière première (laine) l'artisanat tunisien et la troisième destinée à l'exploitation d'un secteur très étendu en production chimique et notamment en blanchiment des éponges; sept autres dossiers de demandes de lettres d'établissement ont fait l'objet d'une étude et seront présentés à la prochaine commission.

Il a été procédé d'autre part à la répartition d'une somme de 27.299.000 fr. attribuée à titre de prêts sur dommages de guerre au cours de Commissions antérieures et à l'attribution, au cours du mois de juin, de nouveaux prêts pour une somme de 60.692.000 francs.

Il a été, en outre, attribué à titre de prêts aux anciens combattants une somme de 93.650.000 francs.

La Direction des Finances s'est enfin préoccupée d'imprimer de la Métropole un contingent d'alcool destiné notamment à la préparation des mistelles de Tunisie, élément très important de l'économie locale.

3° ACTIVITE SOCIALE

La question des salaires reste au premier plan de l'actualité sociale. Le Journal Officiel du 20 juin a publié un décret qui, compte tenu de la suppression des contrôles régionaux et de l'évolution de la situation syndicale, modifie la procédure de revision des salaires instituée en 1943 et la composition des organismes qui en sont chargés. A la suite de cette réforme, la Commission Centrale de revision des salaires s'est réunie pour évoquer les questions d'ordre général qui se posent actuellement en matière de rémunération ouvrière. Les représentants des syndicats ouvriers ont réclamé, à l'imitation de ce qui vient d'être réalisé en France et en Algérie, la détermination d'un « salaire minimum vital » garantissant à tous les travailleurs, malgré la hausse du coût de la vie, un niveau d'existence décent. Sur le principe de cette mesure, aucune opposition irréductible ne s'est manifestée : il est certain que depuis le dernier relèvement général des salaires, les prix ont continué à augmenter, quoique dans des proportions variables et difficiles à chiffrer précisément.

Personne ne songe à nier, dans ces conditions, qu'il faille envisager un rajustement des salaires, au moins pour les plus bas d'entre eux, mais la discussion reste ouverte sur l'ordre de grandeur du « minimum vital » à fixer. Toute référence aux chiffres retenus en France ou en Algérie serait illusoire : chacun peut constater, en effet, sans même recourir aux statistiques, que la plupart des denrées alimentaires, et beaucoup d'autres articles de consommation courante sont, en Tunisie, non seulement affichés, mais disponibles en abondance, à des prix inférieurs à ceux que l'on pratique dans la Métropole ou chez nos voisins. Il faut manifestement tenir compte de cette différence, comme aussi d'autres facteurs économiques locaux, dont la combinaison apparaît complexe : situation des finances publiques ; suites inéluctables de la disette qui a sévi dans le Sud; incidence que pourrait avoir sur le volume de certaines exportations indispensables à l'équilibre des échanges extérieurs, une augmentation trop brusque du coût de la main-d'œuvre, notamment dans les mines.

Il est encore trop tôt pour préjuger des solutions qui seront adoptées, après examen des différents aspects du problème, lorsque la Commission Centrale aura terminé ses travaux. Le but sera atteint si la décision qui doit intervenir, tout en donnant aux travailleurs le maximum de satisfactions immédiates, n'engage pas l'avenir de la monnaie par le déclenchement d'un nouveau cycle inflationniste.

Dans le domaine de la législation du travail, les principales questions actuellement à l'étude ont trait à l'attribution de congés supplémentaires aux jeunes travailleurs, au certificat de travail, aux conventions collectives, à l'adaptation des dispositions essentielles de la loi française du 30 octobre 1946 sur les accidents du travail.

Plusieurs des projets législatifs correspondants sont prêts à être soumis au Comité du Travail qui se réunira, à cet effet, dès que ses nouveaux membres auront été désignés : on sait, en effet, qu'un décret récent a modifié la composition de cet organisme. Pour que la représentation des diverses unions de syndicats ouvriers y soit plus largement assurée, trois sièges de plus leur ont été attribués, ce qui a entraîné, bien entendu, une modification, dans le même sens, de la délégation patronale.

TOUR D'HORIZON

1^{re} ORGANISATION POLITIQUE ET STRUCTURE ADMINISTRATIVE LA SUPPRESSION DES REGIONS

La suppression de l'organisation régionale, corollaire de celle du contrôle régional décidée par l'arrêté résidentiel du 6 mai 1947 pour les régions de Bizérie, Tunis, Le Kef, Sousse et Sfax, est devenue effective à compter du 1^{er} juillet.

L'organisation décentralisée, qu'avaient rendu nécessaire, au lendemain de la campagne de Tunisie, la désorganisation économique et administrative du pays, l'état d'insécurité régnant dans certaines régions, la difficulté des communications, ne se justifiait plus; d'où la décision du Gouvernement de revenir à l'articulation ancienne de l'Administration.

Des mesures de trois ordres ont été prises à cet effet :

a) Suppression de l'échelon régional de contrôle, sauf en ce qui concerne la région du Sud Tunisien, où des conditions spéciales ont, depuis l'origine du Protectorat, nécessité une organisation particulière du Contrôle Français.

Cette suppression a entraîné d'emblée la disparition des pouvoirs exceptionnels d'administration directe confiés aux Chefs de Région. Une série de textes publiés notamment à l'Officiel du 27 juin 1947 supprime ces pouvoirs ou les transfère aux Administrations normalement compétentes.

b) Suppression des Services Régionaux réalisée par un décret beylical et un arrêté du Secrétariat Général du Gouvernement Tunisien du 26 juin 1947.

c) Enfin, transfert à l'Administration Caïdale des pouvoirs d'ordonnateur des budgets régionaux (décret beylical du 26 juin 1947).

Ces différentes mesures marquent la volonté nette du Gouvernement, dans une période de paix, non seulement de revenir à la règle traditionnelle du Protectorat, mais d'élargir l'action de l'Administration Tunisienne, comme en témoigne le rôle nouveau dévolu aux caïds en matière budgétaire.

2^e ACTIVITES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Au point de vue économique, le mois de juin en Tunisie a été surtout marqué

par la récolte des céréales dont on trouvera plus loin les prévisions établies par la STONIC.

Les agriculteurs attendent avec impatience le nouveau prix des céréales qui sera fixé lorsqu'une décision définitive sera prise à ce sujet pour la récolte de la Métropole.

Dores et déjà, un prix provisoire a été fixé : blé tendre 1.200 fr., blé dur 1.300 fr., orge 900 fr.

Aucune subvention n'étant accordée par le Gouvernement pour maintenir le prix du pain, il est vraisemblable qu'une augmentation de cette denrée devra être décidée.

Pendant la même période, la Direction de l'Economie Générale et la Direction des Finances ont étudié le financement d'un programme de plantations arboricoles, destiné à pallier les inconvénients de la monoculture dans les régions où la seule culture céréalière est insuffisante, et à assurer un minimum de rentabilité aux exploitations agricoles. Des projets de textes et de conventions sont en cours d'élaboration en vue de mettre en œuvre la première tranche de ce programme qui prévoit la plantation de 13.000 hectares d'arbres, dont deux tiers en oliviers et un tiers en amandiers.

Au point de vue financier, le mois de juin a vu se poursuivre la réalisation des emprunts actuellement en cours :

— Emprunt de 250 millions contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et affecté au financement d'un programme d'électrification de la Tunisie. La convention intervenue entre l'Etat tunisien et la Caisse des Dépôts relativement audit emprunt a été adressée pour approbation et signature aux Ministres des Affaires Etrangères et des Finances. Les 50 certificats nominatifs d'obligations émis en représentation de l'emprunt ont été établis et transmis à la Caisse des Dépôts et Consignations.

— Emprunt de 200.000.000 auprès d'un groupe d'établissements bancaires pour assurer le remboursement des avances consenties par le Trésor Tunisien à la Caisse des Prêts aux Communes, Régions et Etablissements.

La convention à intervenir entre la Caisse des prêts aux Communes et le groupe bancaire est actuellement en cours d'élaboration et sera prochainement soumise à l'approbation de l'autorité supérieure.

BAROMETRE ECONOMIQUE PROVISOIRE DE LA TUNISIE

(Etabli par le Service Tunisien des Statistiques)

I. — RAVITAILEMENT	Moyenne mensuelle		JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL	
	1938	1945	1938	1945	1938	1945	1938	1945	1938	1945
	1938	1945	1938	1945	1938	1945	1938	1945	1938	1945
Volailles (en tonnes)	37	36	32	37	36	36	40	34	34	37
Poissons (en tonnes)	700	111	254	704	653	207	709	638	701	642
Fruits (en tonnes)	1.571	2.563	1.200	1.895	351	1.439	402	1.421	642	1.200
Légumes (en tonnes)	2.972	4.397	2.417	3.632	1.803	3.034	2.237	4.364	2.905	5.038
Céréales (en milliers)	554	888	562	944	564	945	513	945	541	751

II. — VIANDE	Moyenne mensuelle		1945							
	1945	1945	JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL	
	1945	1945	1945	1945	1945	1945	1945	1945	1945	1945
Etat des stocks officiels à Tunis	101	605	941		401		309		401	

III. — PRODUCTION MINIERE	Moyenne mensuelle		1945							
	Moyenne mensuelle		JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL	
	Pro. (tonnes)	Indice	Pro. (tonnes)	Indice	Pro. (tonnes)	Indice	Pro. (tonnes)	Indice	Pro. (tonnes)	Indice
Fer (minéral)	11.000	77	11.000	87	11.100	87	11.000	85	11.000	84
Piomb (minéral)	1.171	89	1.200	90	1.201	90	1.200	88	1.200	89
Phosphates	110.700	77	110.700	107	107.200	106	110.700	107	110.700	106
Indice général pondéré de la production minière	274	103	379	109	414	110	403	105	400	107
		81		81		71		55		80

IV. — ARRIVAGES DE CHARBON (en tonnes)	Moyenne mensuelle 1945		1945							
	Moyenne mensuelle 1945		JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL	
	1945	1945	1945	1945	1945	1945	1945	1945	1945	1945
	12.270		15.000		11.710		18.300		14.000	

V. — ENERGIE ELECTRIQUE	Moyenne mensuelle		JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL	
	1938	1945	1938	1945	1938	1945	1938	1945	1938	1945
	1938	1945	1938	1945	1938	1945	1938	1945	1938	1945
Production aux usines (en milliers de kWh)	1.000	2.004	1.140	12.007	1.800	4.100	1.400	4.301	1.400	4.400

VI. — PECHE (Quantités débarquées en tonnes)	Moyenne mensuelle		JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL	
	1938	1945	1938	1945	1938	1945	1938	1945	1938	1945
	1938	1945	1938	1945	1938	1945	1938	1945	1938	1945
Pêche côtière	105	200	130	181	197	311	130	171	100	121
Pêche au chalut	237	102	200	200	140	200	140	200	177	200
Pêche des éponges	0,5	11,0	0,5	11,0	11,0	11,0	1,0	11,0	0,5	0,5

VII. — MOUVEMENT DES NAVIRES (Tonnage de jauge net en milliers)	Moyenne mensuelle		JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL	
	1938	1945	1938	1945	1938	1945	1938	1945	1938	1945
	1938	1945	1938	1945	1938	1945	1938	1945	1938	1945
Entrées	402	371	370	166	305	370	402	430	361	369
Sorties	402	371	370	166	305	370	402	430	361	369

DE 1938 A 1947

APERÇU GÉNÉRAL

Dans l'hypothèse de la persistance des tendances actuelles de la natalité et de la mortalité en Tunisie, il est permis de prévoir un accroissement naturel très rapide de la population (de l'ordre de 50.000 unités par an).

Un tel potentiel démographique exige la mise en valeur totale du pays : augmentation de la production agricole grâce à un équipement hydraulique et électrique, modernisation de l'exploitation des richesses minières, industrialisation progressive basée sur les ressources locales.

Ces dernières années ont été pour la Régence une période de dépression économique (voire même de paralysie dans certains secteurs) en raison d'une part des destructions causées pendant la guerre aux installations ferroviaires, portuaires, électriques etc., et d'autre part de la sécheresse persistante qui a considérablement diminué le rendement des diverses cultures céréalières, viticoles et oléicoles.

Si les conditions atmosphériques ont été jusqu'ici défavorables, accentuant le malaise de l'agriculture, par contre, une nette amélioration a été observée dans un domaine stable de l'économie tunisienne : l'industrie extractive dont l'indice a atteint 88 en mars 1947 (en prenant pour base 100 la production moyenne de 1937-1938-1939).

Par ailleurs, l'interruption des relations avec la Métropole et l'Étranger a obligé la Régence à utiliser au maximum ses ressources propres. La fin de la guerre et la

reprise des échanges commerciaux n'ont pas ralenti cette tendance et, actuellement, des industries locales continuent à se développer.

Ces essais n'ont pas manqué de faire naître l'idée d'une industrialisation de ce pays, axée sur l'exploitation des richesses tunisiennes. Grâce aux produits du sous-sol et des salines, de l'agriculture, de la pêche et des forêts, il semble en effet possible d'alimenter un équipement industriel moderne qui viendrait se juxtaposer avec profit à l'activité artisanale traditionnelle.

I. — DEMOGRAPHIE

A. — LA POPULATION

D'APRÈS LES RECENSEMENTS

Le problème démographique tunisien doit retenir toute l'attention des Pouvoirs Publics, et il ne saurait être question d'élaborer un plan de mise en valeur de la Régence sans tenir compte de l'évolution de la population dont les divers recensements montrent l'accroissement considérable.

Il a été procédé, au mois de novembre 1946, au dénombrement général de la population : pour la première fois des questionnaires individuels bilingues ont été utilisés. Le Service Tunisien des Statistiques a assuré le dépouillement des imprimés au moyen des méthodes mécanographiques les plus modernes.

Le tableau suivant permet de suivre la variation du nombre des habitants européens et tunisiens.

	Population Européenne	Population Tunisienne	Population Totale (1)
1936	213.203	1.324.690	2.608.318
1946	239.649	2.903.949	3.230.932

Les chiffres de 1946 sont sans doute inférieurs à la réalité. En raison du nombre très faible des agents recenseurs et de l'inaptitude de certains de ceux-ci à remplir leur mission, en raison également des difficultés rencontrées (défiance ou in-

existence de la population, manque de moyens matériels, i. des omissions se sont certainement produites. Par ailleurs,

(1) Y compris les étrangers.

la population nomade échappe très facilement à tout contrôle précis. Quoiqu'il en soit, les résultats de ce dénombrement sont très intéressants et marquent un progrès dans l'observation de la situation démographique de la Tunisie.

Si l'on tient compte des mouvements migratoires, l'accroissement résultant de la comparaison des chiffres des recensements de 1936 et 1946, correspond donc à l'accroissement naturel fourni par la balance des naissances et des décès; et, au total, les migrations et les excédents des naissances sur les décès portent l'augmentation annuelle totale de la population à environ 80.000 unités.

Le gain net entre 1936 et 1946 a donc atteint 24 pour cent.

En Algérie et au Maroc, l'accroissement a été respectivement de 21 pour cent et d'environ 40 pour cent. Dans le cas du Maroc, ce pourcentage est trop élevé et provient certainement à la fois des imperfections des recensements antérieurs ainsi que de la tendance des services locaux à majorer les chiffres réels, par suite du maintien du rationnement (le dénombrement étant fait non d'après des bulletins individuels, mais au moyen de déclara-

tions numériques collectives).

En particulier de 1936 à 1946, la population française de la Régence a augmenté de 32 pour cent et représente actuellement environ 59 pour cent du peuplement européen (contre 58 % en 1936). Cet important accroissement de la colonie française n'est pas tant la conséquence d'une forte natalité ou d'une politique d'immigration que des dispositions légales en matière de nationalités. Ces dispositions (Loi du 10 décembre 1923 confirmée par l'Ordonnance du 22 juin 1944 du Gouvernement Provisoire de la République Française) portent principalement sur les Italiens d'origine qui viennent accroître le nombre des français.

Le développement de la population de la Tunisie depuis le début du siècle est dû à l'amélioration des conditions de vie, aux progrès de l'hygiène et à l'équipement sanitaire. (1)

L'évolution rapide des habitants de la Tunisie est à rapprocher de la structure caractéristique remarquablement « jeune » de la population.

Le tableau suivant permet de comparer la répartition de la population par groupes d'âge en France, en Algérie et en Tunisie.

	TUNISIE	ALGERIE	FRANCE
0 à 1 an	5 %	2 %	2 %
1 à 5 ans	11 %	4 %	6 %
5 à 15 ans	27 %	29 %	14 %
15 à 60 ans	52 %	61 %	63 %
60 et +	3 %	7 %	15 %
	100	100	100

Nous voyons qu'en Tunisie, environ 49 % de la population recensée a moins de 15 ans (contre 39 % en Algérie et 22 % en France) et 7 % seulement a plus de 60 ans (contre 7 % en Algérie et 15 % en France).

Notons également que l'augmentation de la population s'accompagne d'un mouvement vers les villes assez sensible : le peuplement rural a en effet diminué de près de 10 % entre 1936 et 1946 et ne représente plus actuellement que 67 % de la population totale (2).

B. — NATALITE ET MORTALITE

La population aussi bien tunisienne qu'européenne (celle-ci à un degré moindre) de la Régence présente les caractères propres d'une population jeune, en pleine croissance; nous avons déjà vu la structure de la population.

De leur côté, les taux de natalité et de mortalité (proportions des naissances vivantes et des décès pour 10.000 habitants), calculés pour des périodes quinquennales depuis 1919, montrent bien l'évolution favorable de la balance démographique du pays.

(1) Le nombre de journées d'hospitalisation en 1946 de 71.000 en 1923 à 200.000 environ en 1946.

(2) D'après les résultats provisoires du recensement.

	1919-1923	1924-1928	1929-1933	1934-1938	1939-1944
Natalité	233	258	295	228	298
Mortalité	165	180	171	161	181

La natalité présente une tendance générale de hausse (observée également, depuis 1921, en Algérie où la proportion atteignait 360 en 1936) qui permet au taux tunisien d'être comparable à celui des pays à forte natalité comme le Japon, la Pologne, l'U.R.S.S., l'Égypte.

Il est intéressant de noter que la natalité française en Tunisie, bien qu'inférieure à la natalité tunisienne, est cependant plus forte que la natalité métropolitaine. Cette supériorité subsiste malgré une baisse relative régulière observée depuis quelques années dans le peuplement européen de l'Afrique du Nord, due en partie à une trop forte concentration urbaine (la ville de Tunis renferme la moitié du peuplement européen).

Quant à la mortalité, dont le taux avait diminué en période normale d'avant-guerre, elle a considérablement augmenté au cours des dernières années (1), surtout en raison de la valeur considérable de la mortalité infantile dans toutes les catégories de population.

On a, en effet, pu observer pendant cette période de restrictions et de pénurie (à la fois dans l'alimentation et dans l'hygiène), principalement à Tunis mais aussi dans l'intérieur, une forte proportion de décès d'enfants de moins d'un an.

Pour 100 décès au total, on a compté en moyenne à Tunis environ 25 décès d'enfants de moins d'un an, et pour 100 naissances vivantes on a enregistré environ 12 décès au cours de la première année. Ce taux est toutefois inférieur à celui de l'Égypte (1) (17 %) de la Bulgarie (12 à 18 %) etc.

La natalité et la mortalité sont moins élevées dans l'élément européen qui trouve en Tunisie un « terrain » d'expansion démographique très favorable. Les excédents des naissances sur les décès sont, en effet, tels que la population européenne augmente annuellement d'environ 100 pour 10.000, et voit ainsi son taux d'accroissement dépasser celui de la plupart des pays européens.

Ajoutons également que si la population européenne a augmenté en valeur absolue

entre 1936 et 1949, elle ne représente cependant toujours que 8 % de la population totale de la Régence.

C. — LA PRESSION DEMOGRAPHIQUE

En face d'une poussée démographique aussi nettement amorcée, et dans l'état actuel de la technique utilisée, les ressources de l'économie tunisienne s'avèrent-elles suffisantes pour assurer un niveau de vie convenable ?

Nous allons passer en revue les différents secteurs de l'activité du protectorat.

De cet examen général, il ressort que si des progrès considérables ont été accomplis depuis la Libération, beaucoup de problèmes subsistent dont la solution conditionne un redressement rapide plus complet et un développement économique à plus longue échéance.

Autrefois exportatrice de céréales, la Tunisie a dû et doit encore importer les matières alimentaires indispensables. Ses importations ne peuvent être payées que dans une faible mesure par les produits exportés insuffisamment transformés sur place. Ne disposant pas des devises nécessaires, en raison du déficit de sa balance commerciale, la Régence doit faire appel au crédit pour assurer son rééquipement et sa modernisation technique.

Au cas où un effort financier d'ensemble ne pourrait être entrepris, il semble du moins possible, au moyen d'investissements initiaux relativement faibles, de créer des installations permettant de valoriser progressivement les marchandises exportées : l'apport de devises qui en résulterait, contribuerait à améliorer peu à peu la structure industrielle et le potentiel de production agricole du pays et à élever un niveau de vie qui risque de s'amenuiser.

II. — PRODUCTION MINIERE ET INDUSTRIELLE

A. — INDUSTRIE MINERALE

L'industrie minière constitue pour la Tunisie une ressource essentielle. Le sous-sol tunisien contient surtout des phosphates, mais également des minerais de fer, de plomb, de zinc, des lignites et d'autres espèces de moindre importance (1).

(1) Le taux de mortalité générale est en régression : d'après les déclarations de décès enregistrées en 1949, il y a eu environ 100.

(2) Le taux égyptien de mortalité générale s'est maintenu au-dessous de 180 entre 1936 et 1949.

(1) Voir « Les Mines en Tunisie » dans le Bulletin du Service Technique des Statistiques (premier trimestre 1949).

a) Les phosphates

Les gisements de phosphates de chaux occupent une place prépondérante dans l'économie de la Régence. Leur position est toutefois défavorisée par rapport aux gisements marocains :

- La teneur des minerais tunisiens en phosphates tricalcique est moins forte (à peine la moitié de la production comprend des minerais de la catégorie 65-70 % contre une teneur moyenne de 75 % pour les produits marocains).
- Le prix de revient de l'exploitation est plus élevé en raison de la vétusté des installations.
- Les frais de transports sont très importants par suite de l'éloignement des ports (distance moyenne : 220 kms).

De même qu'avant la guerre (accords de 1923), une convention entre les produc-

teurs nord-africains permet d'assurer la vente des produits tunisiens, par une répartition des débouchés. Le contingent attribué à la Tunisie varie de 25 à 40 % selon le tonnage des expéditions nord-africaines.

Pendant la guerre, l'interruption des relations commerciales normales a provoqué une baisse très importante de la production.

Devant les besoins en engrais de l'agriculture mondiale, l'exploitation et l'exportation ont crû progressivement depuis 1943; en mars 1947, la production a atteint 132.700 tonnes (départant ainsi de 2 % la production moyenne mensuelle des trois dernières années d'avant-guerre) et l'exportation 141.700 tonnes (chiffre supérieur de 9 % à la moyenne des années 1937-1938-1939). Le tableau ci-dessous montre bien l'évolution de la production et le relèvement accompli depuis 1943 malgré les difficultés de transports et l'usure du matériel.

INDICE DE LA PRODUCTION DES PHOSPHATES

	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	Mars 1947
Indice.....	66	59	49	18	29	39	77	107

Les besoins énormes de la consommation mondiale ainsi que la conclusion des accords avec les autres producteurs nord-africains semblent devoir assurer des débouchés réguliers aux minerais tunisiens. Les stocks diminuent dans les mines et à quai. La hausse des salaires et l'amélioration du ravitaillement dans les mines attirent les ouvriers et, actuellement, la main-d'œuvre devient plus abondante (au début de 1947 on comptait plus de 6.000 ouvriers contre 5.000 en 1938).

Cette période de demande anormalement élevée, limitant les effets de la concurrence, devrait permettre aux sociétés exploitantes de renouveler le matériel et de moderniser les installations. Elle devrait les inciter à rechercher les moyens d'enrichir leurs produits par des traitements mécaniques ou chimiques, et à essayer de mettre sur pied des méthodes d'obtention directe d'engrais assimilables. Le phosphate étant la principale source

de devises pour l'économie tunisienne, la transformation sur place permettrait une valorisation du produit et, par là, une amélioration de la balance commerciale.

b) Le minerai de fer

Les minerais tunisiens, non phosphoreux et à haute teneur, étaient très appréciés avant la guerre. Presque toute la production étant exportée principalement vers l'Angleterre (70 %), la France (10 %) et la Hollande (18 %), la hausse des cours mondiaux avait déjà, dès 1937, provoqué une diminution de la production, qui s'est fait que s'accroître par suite des dégâts considérables causés aux installations pittoresques et minières pendant la guerre. Une reprise progressive a porté l'exportation à 122.400 tonnes en 1945 et à 141.700 tonnes en 1946 (contre 122.000 en 1939). En mars 1947, l'indice atteignait 22 (base 100 moyenne 1937-1938-1939). Ceci est d'autant plus remarquable que seule la mine de Djérissa fonctionne depuis 1942.

INDICE DE LA PRODUCTION DE MINERAI DE FER
(Base 100 moyenne 1937-1938-1939)

	1940	1941	4	1943	1944	1945	1946	Mars 1947
Indice.....	41	19,1	1942	4	10	10	22	25

La création d'une industrie sidérurgique tunisienne serait de nature à accroître le potentiel économique du pays : la Tunisie possède à Djérissa un gisement (dont les réserves s'élèvent à plusieurs dizaines de millions de tonnes) d'exploitation facile en carrière.

Si, pour l'approvisionnement en charbon, elle est tributaire de l'étranger, les frais d'importation sont diminués car les phosphates et d'autres denrées permettent de garantir un fret de retour aux navires apportant du coke.

Il ne s'agit point tant de faire entrer la Tunisie dans la concurrence mondiale des grands produits industriels que de prévoir la fabrication sur place, à partir des ressources locales, des produits normalisés essentiels nécessaires à la satisfaction des besoins intérieurs : tréfilerie, chau-

dronnerie, boîtes de conserve, clouterie etc. Une telle orientation mettrait fin à l'anomalie coûteuse qui consiste à exporter des matières premières à bas prix et à les importer sous forme de produits ouvrés.

c) Autres Minerais

La production de plomb qui atteignait en moyenne 27.000 tonnes dans les trois dernières années d'avant-guerre, avait considérablement diminué pendant la guerre. Depuis 1943, l'activité a repris et l'indice s'élevait en 1946 à 50 et en mars 1947 à 60.

Quant au zinc, son extraction, augmentant régulièrement depuis 1943, était en 1946 de 3.100 tonnes (contre 1.400 tonnes en 1938), et portait à 340 la valeur de l'indice en mars 1947.

INDICE DES PRODUCTIONS DE PLOMB ET DE ZINC
(base 100 moyenne 1937-1938-1939)

	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	Mars 1947
Indice plomb...	17	77	44	15	37	37	50	60
Indice zinc...	120	60	120	12	120	120	202	340

INDICE GENERAL

DE LA PRODUCTION MINIERE

Cet indice est une moyenne pondérée des indices simples relatifs aux phosphates, au fer, au plomb et au zinc. On a affecté chaque indice simple d'un coefficient représentant l'importance du minéral correspondant dans la production totale des années 1937-1938-1939 (importance calculée d'après la valeur des quantités extraites).

INDICE GENERAL
DE LA PRODUCTION MINIERE

	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	Mars 1947
Indice...	60	52	37	14	25	33	61	88

L'indice montre bien une baisse d'activité de 1940 à 1943, suivie d'un redressement très sensible depuis la Libération du pays.

L'équipement industriel de la Régence doit avoir pour premier résultat d'accroître la production minière grâce à une modernisation des procédés d'exploitation

et de traitement des minerais et à l'emploi d'un outillage mécanique perfectionné. L'amélioration du rendement diminuera le prix de revient et permettra non seulement de faire face aux besoins intérieurs, mais également de lutter contre la concurrence étrangère.

Dans le domaine des recherches, les ré-

sultats sont encourageants en ce qui concerne les hydrocarbures, et le Syndicat d'Etudes et de Recherches Pétrolières de Tunisie (S.E.R.E.P.T.) poursuit ses travaux avec des chances de succès appréciables.

Par ailleurs, les ressources en sel marin et en sels divers sont très importantes : l'exploitation des réserves de la Sebkha de Zarzis pourrait fournir, en grande quantité, de chlorure de potassium, du chlorure de magnésium, du brome, du sulfate de magnésie etc...

B. — AUTRES INDUSTRIES

a) Industries de transformation de minerais

1. — Phosphates et Engrais.

La valorisation des phosphates est, nous l'avons vu, l'un des problèmes essentiels de l'industrie minière. Outre les procédés d'enrichissement généralement utilisés (ventilation, lavage, calcination...), deux industries transforment le minerai tunisien :

- Une société produit à Tunis des superphosphates à 16 % d'acide phosphorique. Son tonnage annuel a atteint en 1946 près de 25.000 tonnes (contre 33.000 tonnes avant la guerre). Cette usine a également produit près de 15.000 tonnes d'engrais composés (phosphates d'ammoniaque).
- Les besoins tunisiens étant évalués à environ 55.000 tonnes une extension des installations est prévue pour atteindre ce chiffre.
- Les hyperphosphates sont obtenus mécaniquement par broyage et pulvérisation des minerais du Sud, et conviennent à la fertilisation des terres acides. Une usine, installée à Sfax, d'une capacité mensuelle de 12.000 tonnes, a exporté 100.000 tonnes en 1946 (contre 136.000 tonnes en 1938).

2. — Métallurgie du Plomb et du Zinc

Trois fonderies de plomb traitent non seulement les minerais tunisiens, mais également les minerais étrangers. Leur capacité d'absorption atteint en effet 50.000 tonnes de minerai, alors que l'extraction tunisienne a atteint une seule fois 40.000 tonnes en 1924. La production annuelle moyenne de plomb métal qui était avant la guerre de 21.000 tonnes, n'a pu s'élever, en 1946, qu'à 7.500 tonnes.

Par ailleurs, deux usines traitent le plomb et l'une d'entre elles traite égale-

ment le zinc. Leur fabrication comprend des oxydes (minium et peintures), des plombs ouvrés, des tuyaux etc...

Cette industrie est un exemple de la possibilité de transformer les matières brutes locales en objets de première nécessité.

b) Industries diverses

L'activité industrielle était avant la guerre très réduite. L'arrêt des relations extérieures a provoqué la création d'industries pour la transformation de certains produits locaux.

— Industries alimentaires.

Des usines de fabrication de conserves ont apporté une aide précieuse au ravitaillement du pays et pourront se développer si l'outillage et les matières premières ne manquent pas.

Grâce à une production toujours accrue d'emballages métalliques, des tonnages appréciables sont d'ores et déjà obtenus annuellement; plus de 1.000 tonnes de confitures, près de 1.000 tonnes de concentré de tomates et de conserves de poisson. De bons résultats sont également escomptés dans la confection des jus de fruits des conserves de légumes etc...

Quant à l'exportation de l'huile d'olive, elle reste subordonnée à de meilleures récoltes et au raffinage sur place.

- D'autres industries, nées au milieu des difficultés de la guerre, s'étendent et accroissent leur production, dans des domaines divers : textiles (74 tonnes de tissus en 1946), produits chimiques (insecticides et anti-cryptogamiques) et pharmaceutiques, produits de beauté et de parfumerie, verrerie, matériaux de construction (73.000 tonnes de ciment en 1946). En outre, certaines matières premières sont d'une qualité susceptible de donner lieu rapidement à une exploitation très rentable : l'alfa, le liège, les éponges etc... (Voir plus loin : Agriculture).

c) Energie

En 1938, toute l'énergie provenait de l'importation : la Tunisie recevait environ 240.000 tonnes de charbon (principalement de Grande-Bretagne) et 100.000 tonnes d'hydrocarbures. La guerre a provoqué une diminution sensible des arrivages de l'étranger, mais depuis 1943 les contingents alloués à la Régence ne cessent d'augmenter.

ARRIVAGES DE CHARBON

(base 100 en 1938)

	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	Mars 1947
Indice.....	67	41	42	0,6	75	84	113	132

L'indice montre, en mars 1947, une augmentation de 32 % sur l'arrivage mensuel moyen de 1938.

Le charbon importé est consacré à la production d'électricité (23 % environ, de gaz (10 %), aux transports (40 %), à l'in-

dustrie (12 %), au commerce (10 %) et divers (5 %).

Par ailleurs, si les importations d'essence sont légèrement inférieures à celles de 1938, par contre les importations de gas-oil sont supérieures.

IMPORTATIONS D'ESSENCE ET DE GAS-OIL (tonnes)

	Essence	Gas-oil
1938.....	42.000	28.000
1946.....	38.000	43.000

Les importations d'hydrocarbures ont été réparties entre l'agriculture (environ 50 %), l'industrie et les transports (30 %), le commerce et les administrations (10 %) et divers (10 %).

Electricité

L'énergie électrique, uniquement d'origine thermique, était produite en Tunisie par une série de petites centrales non interconnectées et par la centrale de La

Goulette. La puissance installée, diminuée de plus de 50 % par suite des destructions partielles ou totales des centrales pendant la guerre, atteint maintenant 32.000 K.W. (contre 46.000 en 1938).

Malgré une puissance moindre, la production aux bornes est supérieure à celle d'avant-guerre. Alors qu'en 1938, elle atteignait 67 millions de K.W.h, elle est en effet passée successivement de 39 millions en 1943 à 77 millions en 1946.

INDICE DE LA PRODUCTION D'ELECTRICITE

(base 100 en 1938)

	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1 ^{er} trim. 1947
Indice.....	94	117	129	58	108	123	115	161

L'augmentation de la consommation électrique est une conséquence du développement de l'industrialisation.

L'obligation d'importer tous les combustibles rend onéreuse et relativement insuffisante la production d'énergie électrique. Si le problème immédiat consiste surtout à mettre en distribution une quantité d'énergie suffisante pour accentuer la reprise de l'économie tunisienne, un plan coordonné doit cependant prévoir la reconstruction définitive des sources d'énergie :

— au moyen de l'utilisation rationnelle des ressources locales permettant des prix de revient moins élevés.

— En vue d'une diffusion large et à bas prix d'une énergie indispensable à l'équipement du pays.

La Tunisie n'est pas complètement dénuée de ressources énergétiques et le plan de mise en valeur repose, quant à l'énergie, sur les lignites, les hydrocarbures et les gaz naturels, et l'hydroélectricité.

— Si l'exploitation des lignites du Cap Bon n'est pas viable sous sa forme actuelle, par contre le procédé russe de combustion dans le gisement doit permettre une extraction rentable.

— Si les ressources en hydrocarbures et en gaz naturels ne peuvent être évaluées actuellement, les recherches

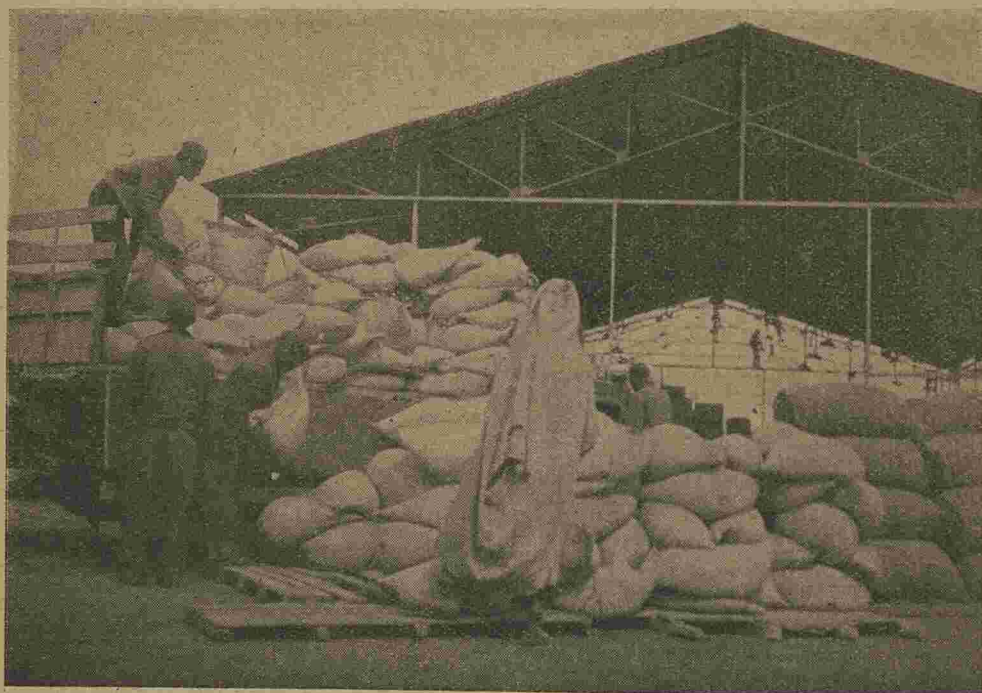
ont cependant donné des résultats encourageants. La découverte d'un seul gisement serait d'un précieux secours.

- Un programme de grands travaux est entré en exécution par la mise en construction, en 1946, de deux barrages (Oued El Lil et Oued Mel-lègue) qui permettront annuellement (dans 5 ou 6 ans) :
- la production de 61 millions de K.W.h.

- l'adduction de 30 millions de m³ d'eau potable ou industrielle sur Tunis.

- l'irrigation de plusieurs dizaines de millions d'hectares.

Un tel équipement offrira le double intérêt d'accroître les ressources énergétiques tout en assurant l'extension des surfaces irriguées et l'amélioration de la production agricole.

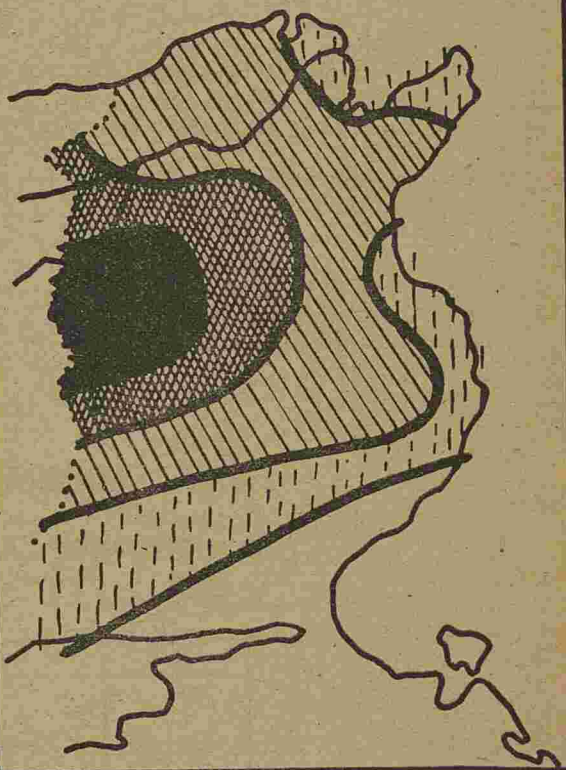
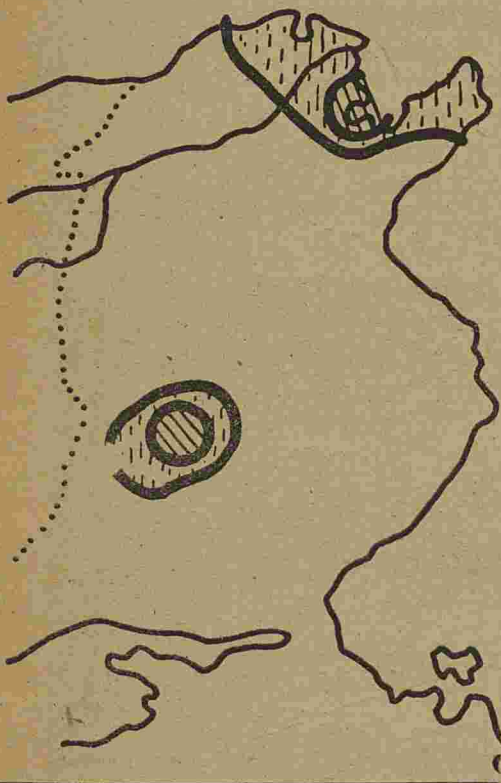


Le stockage de blé

PLUIES

MOIS DE JUIN 1947

MOYENNE POUR JUIN DES 40 DERNIÈRES ANNÉES



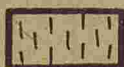
De 30 à 40 ^{mm}



De 20 à 30 ^{mm}



De 10 à 20 ^{mm}



De 5 à 10 ^{mm}



De 0 à 5 ^{mm}

DEUXIÈME PARTIE

CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Au cours du mois de juin 1947, il n'est pratiquement pas tombé de pluies sur la Tunisie.

Toutefois, à Tunis (12 mm. 3) et à Kasserine (17 mm.) ont été enregistrées des pluies importantes; à Téboursouk, il a été enregistré 3 mm. et à Zaghuan 2 mm. 9.

Il n'est, par contre, sur le reste du pays tombé aucune pluie.

En outre, depuis le 1^{er} septembre 1946 jusqu'au 30 juin 1947, la pluviométrie est inférieure à la moyenne de la période correspondante des années précédentes :

— Béja : 560 mm. 7 au lieu de 611 mm. pendant la période correspondante des années précédentes.

— Medjez-el-Bab : 256,5 au lieu de 396 mm.

— Souk-el-Arba : 353,1 au lieu de 440.

— Tunis : 247,7 au lieu de 443.

— Grombalia : 409,3 au lieu de 476.

— Zaghuan : 290,4 au lieu de 494.

— Le Kef : 342,7 au lieu de 501.

— Kairouan : 152,5 au lieu de 274.

— Sousse : 136,6 au lieu de 312.

— Sfax : 52 au lieu de 199.

CÉRÉALES

PREVISIONS POUR LA RECOLTE 1947

	Blé tendre	Blé dur	Total blé	Orge	Avoine
Surfaces (en hectares)					
a) Européens.....	107.500	61.000	168.500	40.000	22.000
b) Tunisiens.....	32.900	408.000	440.900	360.000	8.000
Total.....	140.400	469.000	609.400	400.000	30.000
Prévisions de récolte :					
a) Européens.....	950.000	500.000	1.450.000	200.000	50.000
b) Tunisiens.....	150.000	900.000	1.050.000	800.000	10.000
Total.....	1.100.000	1.400.000	2.500.000	1.000.000	60.000
Prévisions de commercialisation :					
a) Européens.....	700.000	300.000	1.000.000	80.000	25.000
b) Tunisiens.....	100.000	100.000	200.000	20.000	5.000
Total.....	800.000	400.000	1.200.000	100.000	30.000

MOUVEMENT DES CEREALES EN TUNISIE DU 1^{er} FEVRIER AU 31 MAI 1947

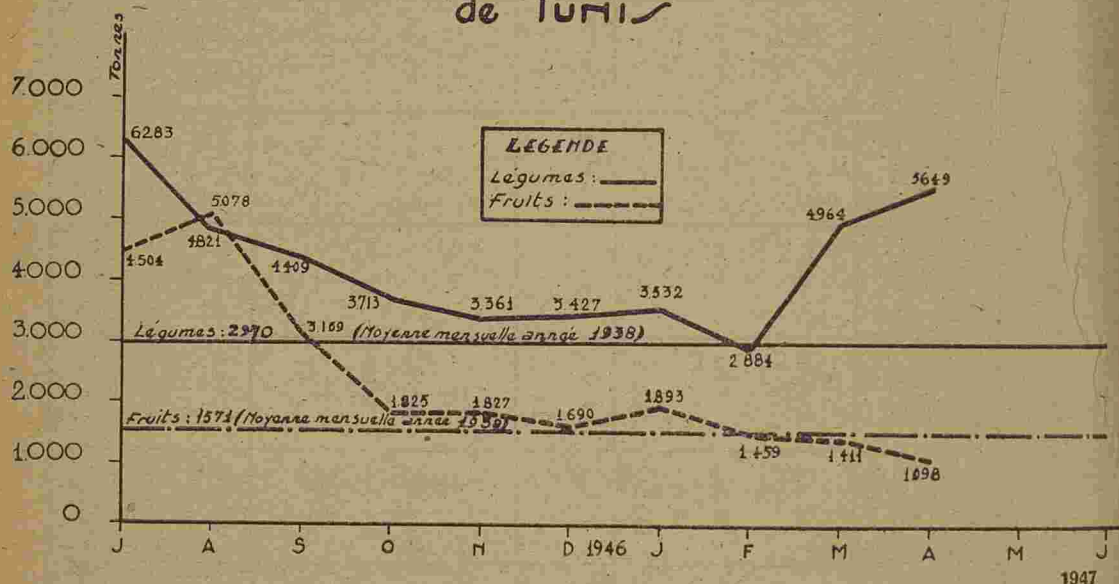
	DU 1 ^{er} FEVRIER AU 31 MAI 1947						RECAPITULATION DEPUIS LE 1 ^{er} JUIN 1946				
	BLE			Orge	Avoine	Maïs et sorgho	BLE		Orge	Avoine	Maïs et sorgho
	Dur	Tendre					Dur	Tendre			
I. RESSOURCES											
1 ^o Stocks report au 1 ^{er} février 1947.....	210.348	194.560		143.923	9.472	3.150	3.578	169.900	266	40.310	—
2 ^o Commercialisation :											
Récolte 1946	25.440	18.205		8.000	3.341	50	916.800	1.109.700	266.330	62.100	3.200
Récolte 1947	—	35.000		—	—	—	—	35.000	—	—	—
4 ^o Importations	—	213.284		189.970	—	85.000	—	672.218	593.488	—	85.000
Total des ressources.....	235.788	461.054		347.893	12.813	88.200	920.378	1.986.818	860.084	102.410	88.200
II. DEPENSES											
1 ^o Consommation humaine	235.788	408.054		107.000	—	35.000	726.081	1.707.889	351.120	—	35.000
2 ^o Consommation animale	—	—		35.000	12.500	—	—	—	129.706	91.500	—
3 ^o Exportations	—	53.000		—	—	—	—	247.761	—	—	—
4 ^o Semences	—	—		—	—	—	194.297	31.168	173.365	10.597	—
Total des dépenses.....	235.788	461.054		142.000	12.500	35.000	920.378	1.986.818	654.191	102.097	35.000
III. Stocks en fin de mois.....	Néant	Néant		205.893	313	53.200	Néant	Néant	205.893	313	53.200

BAROMETRE ECONOMIQUE DE LA TUNISIE

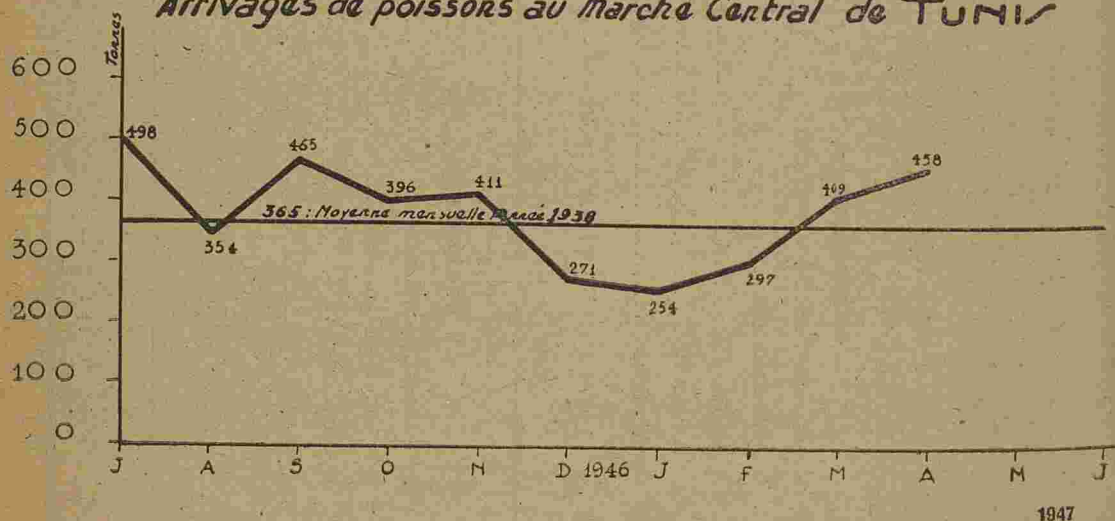
(Etabli par le Service Tunisien des Statistiques)

RAVITAILLEMENT

Arrivages de fruits et légumes au marché Central de Tunis



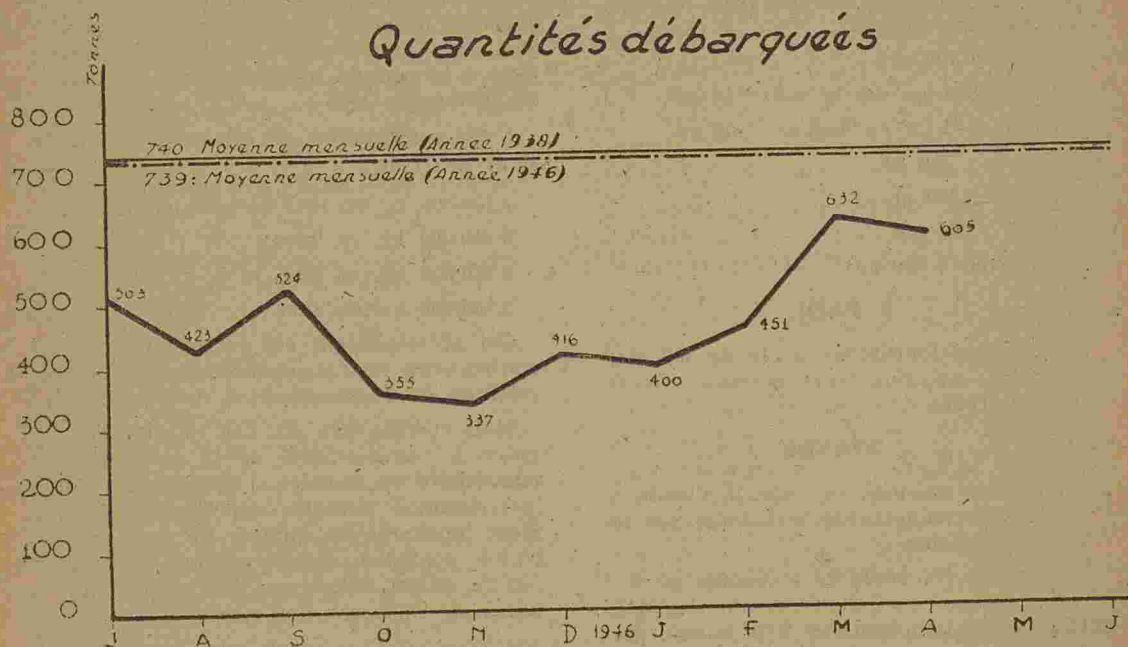
Arrivages de poissons au marché Central de Tunis



PECHE /

COTIERE - CHALUT - EPONGE /

Quantités débarquées



1947



Un chargement de primeurs

RAVITAILLEMENT

1° DENREES CONTINGENTEES

Le taux des rations pendant le mois de juin 1947 a été le suivant, pour les consommateurs normaux.

Sucre : 500 grs.

Café : 300 grs ou thé vert : 40 grs.

Huile : 40 Cl. ou beurre : 400 grs.

Beurre : 250 grs.

Savon : 300 grs.

Pâtes : 500 grs.

Couscous : 100 grs.

2° PAIN

La ration journalière a été de 300 grs, pour les consommateurs normaux (mois de juin 1947).

3° VIANDE

Au cours du mois de juin, la viande a été offerte en quantité abondante sur le marché tunisien.

Toutefois, la vente de la viande au détail a marqué un ralentissement très net. Cependant, une tendance à la hausse des prix a été enregistrée.

Cours. — A la cheville. Kilo net : bœuf, 110 fr.; ovin adulte, 105 fr.; agneau gras, 135 fr.

Prix du porc sur pied : 100 fr. le kilo.

FRUITS ET LEGUMES

La situation comparée de l'approvisionnement du Marché Central de Tunis,

pendant les cinq premiers mois de l'année 1947, permet de constater un accroissement important des quantités livrées en légumes, pendant les cinq premiers mois des deux années 1947 et 1946, par rapport à la période correspondante de 1945 et surtout de 1938.

Cette constatation est encore plus nette pour les fruits.

7.400.000 kg. en 1947 (5 premiers mois).

9.040.000 kg. en 1946.

3.780.000 kg. en 1945.

2.380.000 kg. en 1938.

Cet accroissement est évidemment une conséquence de l'augmentation de la population de l'agglomération de Tunis.

Mais surtout elle est due au fait que, grâce à l'amélioration de la production maraîchère et fruitière, l'alimentation de la population tunisoise s'est considérablement améliorée en qualité. Le fruit, autrefois considéré comme produit de luxe par la masse laborieuse, fait maintenant partie de l'alimentation normale.

POISSONS

Les apports de poissons sur le marché de Tunis, pendant les cinq premiers mois de l'année, ont augmenté même par rapport à l'année 1938 :

1.970.000 kg. en 1947.

770.000 kg. en 1945.

1.600.000 kg. en 1938.

LES RECHERCHES AGRICOLES

Au moment de l'établissement du Protectorat Français en Tunisie, l'exploitation du sol était assurée sur la presque totalité du pays, suivant des méthodes séculaires, qui s'étaient peu modifiées depuis l'occupation romaine.

L'agriculture très extensive était orientée vers la production de céréales, en particulier dans le Nord. D'immenses terres de parcours étaient en outre à la disposition des troupeaux. Accessoirement, la culture de l'olivier permettait, dans les régions du Nord et du Sahel, à la population d'assurer son alimentation en huile.

Les superficies cultivées étaient alors de faible importance, par rapport aux surfaces actuellement mises en valeur.

Maintenant sur une superficie totale

de 12.500.000 ha., 3.660.000 ha. seulement sont cultivés, mais moins du tiers de cette superficie est exploitée selon les méthodes modernes. Le reste des terres non cultivées est constitué, soit par des superficies totalement improductives (3.500.000 ha.), soit par des bois et forêts (1 million d'hectares), soit par les terres de parcours ou des terres non cultivées (4 millions 320.000 ha.).

Cependant, la population de Tunisie a considérablement augmenté depuis l'institution du Protectorat. Néanmoins, jusqu'au début de la dernière guerre, l'alimentation de cette population accrue a pu être assurée, à l'exception des périodes de sécheresse.

En effet, dans ce pays, où avant l'arrivée de la France l'agriculture utilisait des

procédés très arriérés, les techniciens ont mis au point des méthodes de culture moderne que l'on a par la suite employées non seulement dans l'Afrique du Nord, mais également dans d'autres continents. Malgré les faibles superficies occupées en Tunisie par les cultures modernes, les rendements obtenus ont été suffisants pour faire face aux besoins intérieurs et même assurer des exportations indispensables à un pays qui doit, en contre-partie, importer une forte proportion de produits manufacturés.

* * *

Ces résultats techniques ont été obtenus grâce à la parfaite collaboration qui a pu s'établir entre l'homme des champs et l'homme des laboratoires, et qu'il importe de souligner.

En effet, la Tunisie est dotée de moyens de recherches agricoles que lui envient les pays voisins.

C'est surtout en matière de céréales qu'il a été fait un effort tout particulier.

L'histoire de l'amélioration de cette culture est particulièrement intéressante et indique dans quel esprit ont travaillé, à cette époque, les agriculteurs et les techniciens des laboratoires, avec l'appui du Gouvernement.

Jusqu'en 1905, on ne cultivait en Tunisie que des blés durs. La culture des blés tendres était considérée comme irréalisable.

En 1906, des agriculteurs avec l'aide de chercheurs, s'attaquèrent à la question de l'amélioration des variétés de blé en Tunisie. Pour ces travaux, une station expérimentale fut annexée à la chaire de botanique de l'Ecole Coloniale d'Agriculture de Tunis, dirigée à l'époque par M. Boeuf.

En 1913, le Gouvernement du Protectorat, en raison de l'importance et des résultats pratiques acquis par ces recherches, créa un Service Botanique autonome, chargé de l'amélioration de toutes les plantes cultivées annuelles et arbustives. Ce service devint en 1932, le Service Botanique et Agronomique, chargé du perfectionnement du matériel végétal de la Tunisie.

C'est ainsi qu'une collaboration entre un technicien praticien M. Cailloux et un homme de laboratoire M. Boeuf, a permis de réaliser de cet instrument remarquable qu'est le Service Botanique et Agronomique qui a contribué, en matière de céréales et par la suite dans d'autres domaines, à l'amélioration de l'agriculture en Tunisie et dans les pays à agrobiologie analogue.

De même, en matière d'élevage, dès

1897, le Gouvernement du Protectorat, fut amené à créer, à côté du Service de l'Elevage, un laboratoire de recherches qui reçut le nom de l'Institut Arloing.

Son activité fut dès le début particulièrement orientée vers la pathologie, les épizooties étant en Afrique du Nord, le principal ennemi des troupeaux.

Grâce à cette parfaite compréhension qui existe entre le praticien et le chercheur, la Tunisie dispose des moyens de recherches agricoles suivants :

1^o SERVICE BOTANIQUE ET AGRONOMIQUE. — Ce service est installé à proximité de Tunis à l'Ariana.

Il est doté d'un domaine de 150 hectares et de bâtiments et laboratoires, convenablement outillés, et sans cesse améliorés et agrandis.

L'établissement comprend les laboratoires suivants :

Le Laboratoire de Génétique orienté vers la recherche de variétés nouvelles. Ses travaux ont porté sur les céréales, les lins textiles et cotonniers, les plantes fourragères, les légumineuses alimentaires.

Le laboratoire de Pathologie végétale et de cytologie qui étudie les moyens de lutte contre les maladies cryptogamiques, plus spécialement des céréales.

Le laboratoire d'agrobiologie et de chimie agricole, qui étudie le régime de fertilité du sol et l'emploi des engrais. Il a également abordé l'étude pédologique générale et méthodique des sols de la Tunisie.

Le laboratoire de cultures maraîchères.

Le laboratoire d'arboriculture fruitière, dont l'activité après avoir été orientée vers l'olivier, est maintenant consacrée aux arbres fruitiers.

La station d'entomologie agricole.

Le Service de documentation, permet à la Tunisie d'être constamment au courant des recherches effectuées dans le monde entier.

En outre, l'établissement grâce à la collaboration des agriculteurs procède à des essais régionaux de céréales dans des champs d'expériences, mis à sa disposition par un certain nombre d'exploitants qualifiés.

Le Service Botanique assure également le contrôle de la production des blés de semence, pour la Tunisie, et c'est dans ce but qu'une organisation coopérative vient d'être créée avec le contrôle technique des laboratoires de l'établissement.

Le principe du fonctionnement d'un or-

ganisme de contrôle de semences, sous la forme coopérative, constitue une innovation particulièrement intéressante.

En plus de cette organisation dépendant, strictement du Service Botanique, des travaux sont également assurés par certains laboratoires dépendant de chaires d'enseignement de l'Ecole Coloniale d'Agriculture de Tunis.

2° **INSTITUT ARLOING.** — Cet établissement qui a été créé en 1897, a rendu très rapidement d'innombrables services.

L'importance de l'élevage en Tunisie, conduisait tout naturellement à assurer la conservation du cheptel vivant, en luttant d'une part contre les maladies microbiennes et d'autre part, contre les carences physiologiques.

L'institut Arloing a permis aux responsables de l'élevage d'être renseignés rapidement sur les épizooties régnantes ou menaçantes.

Il assure également la fabrication d'innombrables doses d'auto-vaccins, en liaison dans ce domaine avec l'Institut Pasteur, de Tunis.

L'expérimentation en matière animale, est également assurée à l'Ecole Coloniale d'Agriculture et dans la remarquable station d'élevage de « Sidi Tabet ».

* * *

Tels sont les moyens de recherches agricoles dont dispose l'Agriculture Tunisienne.

Le Gouvernement en assure l'existence matérielle.

* * *

Par contre, le programme de recherches est établi et financé par un organisme, groupant l'élite du monde agricole et agissant de concert avec les fonctionnaires du Service de l'Agriculture, les plus qualifiés. Il s'agit de l'Office de l'Expérimentation et de la Vulgarisation Agricole, qui a été institué par un décret du 6 novembre 1928.

Cet Office est chargé de développer et de coordonner l'action des organismes de recherches de l'expérimentation et de la vulgarisation agricoles, en vue d'accroître la production agricole, tant végétale qu'animale et de perfectionner la transformation, la conservation et l'utilisation des produits de l'agriculture et de l'élevage.

En tout premier lieu, l'Office élabore les programmes de travaux qui doivent assurer chaque année les Etablissements de Recherches.

Il présente, dans un ordre logique, par degrés d'importance et d'urgence, les travaux d'expérimentation qu'il est en mesure de doter.

Il établit ces programmes avec le souci d'orienter les travaux de laboratoires vers les problèmes dont la solution paraît être susceptible d'utilisation pratique et immédiate, plutôt que vers la science spéculative.

Outre les problèmes d'intensification de la production qui sont pour lui d'un intérêt de premier plan, il recherche la parfaite adaptation des méthodes modernes, au milieu local.

Dans les grandes lignes, le programme de recherches agricoles de la Tunisie, est actuellement orienté vers les activités suivantes :

Le Service Botanique et Agronomique, conformément à sa tradition, poursuit ses travaux sur l'amélioration de la productivité des céréales et des légumineuses.

L'effort se porte tout particulièrement sur les qualités des blés durs et des blés tendres.

La rouille du blé, la carie du blé, le charbon de l'orge, le charbon de l'avoine, sont inscrits au programme du laboratoire de pathologie végétale.

Les cases lysimétriques qui lui permettent d'étudier le comportement des sols tunisiens suivant les différentes méthodes de culture, en sont actuellement à leur 15^e année de fonctionnement et des conclusions très intéressantes, ont été obtenues à partir de ces observations.

En matière d'horticulture et également d'arboriculture fruitière, les essais se poursuivent sur l'introduction des différentes espèces et variétés.

Pour la production animale, les travaux sont effectués dans les trois domaines suivants :

En matière alimentaire : une des conditions primordiales de l'amélioration du cheptel en Tunisie est de porter remède aux carences physiologiques; l'introduction ou l'acclimatement des végétaux fourragers est activement étudié par l'Institut Arloing.

L'activité première de ce service, qui était la lutte et les recherches contre les maladies, est toujours poursuivie avec les moyens importants dont dispose cet Etablissement.

Pour la sélection des races animales, le problème, en collaboration avec les éleveurs avertis est poursuivi par des zoo-

techniciens de l'administration avec l'aide de l'Institut Arloing.

es études sont actuellement orientées vers les races locales.

* * *

Telle est dans ces grandes lignes l'organisation de la recherche agricole en Tunisie.

Elle a son actif des travaux particulièrement intéressants, spécialement dans la mise au point du « dry farming ».

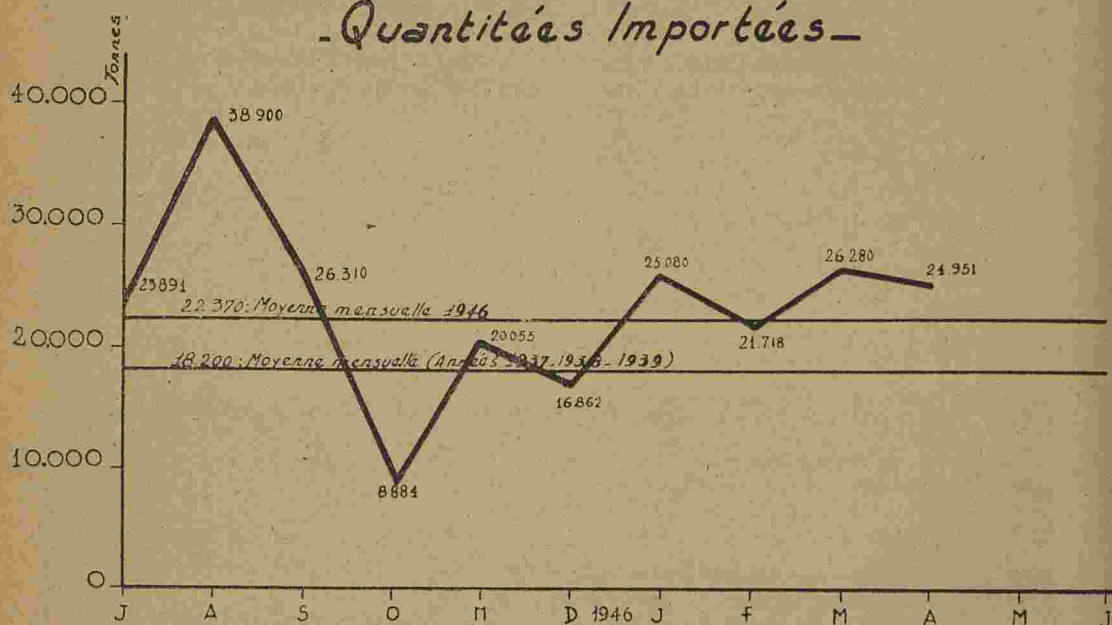
Ces résultats ont pu être obtenus grâce au grand principe qui a toujours dans ce pays précédé aux améliorations de la technique agricole :

« La collaboration sincère et loyale du praticien et du chercheur ».



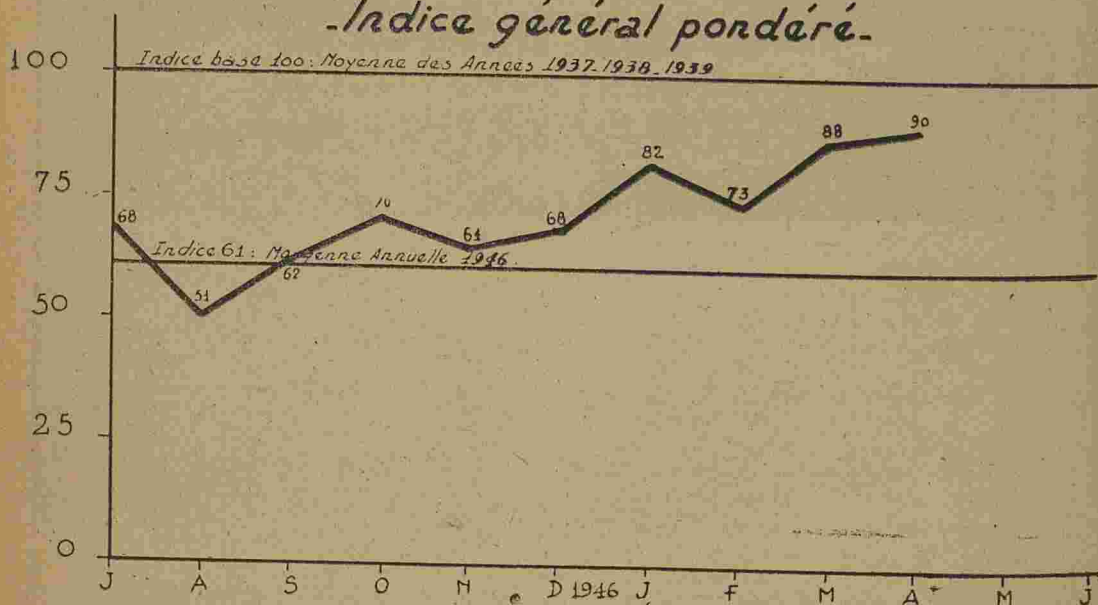
ARRIVAGE de CHARBON

-Quantités Importées-



PRODUCTION MINIERE

-Indice général pondéré-



TROISIÈME PARTIE

CHARBONS

La Tunisie recevra régulièrement 24.000 tonnes de charbon d'importation pour une consommation actuelle d'environ 19.000 tonnes.

Son stock de sécurité atteindra trois mois de consommation au cours de l'été.

Les arrivages du 11 mai au 10 juin ont atteint 26.364 tonnes de charbon se répartissant comme suit :

18.841 tonnes de charbon américain

6.513 tonnes de charbon turc

1.010 tonnes de coke métallurgique (Métropole).

MOUVEMENTS DE COMBUSTIBLES DURANT LE MOIS DE MAI

(en tonnes)

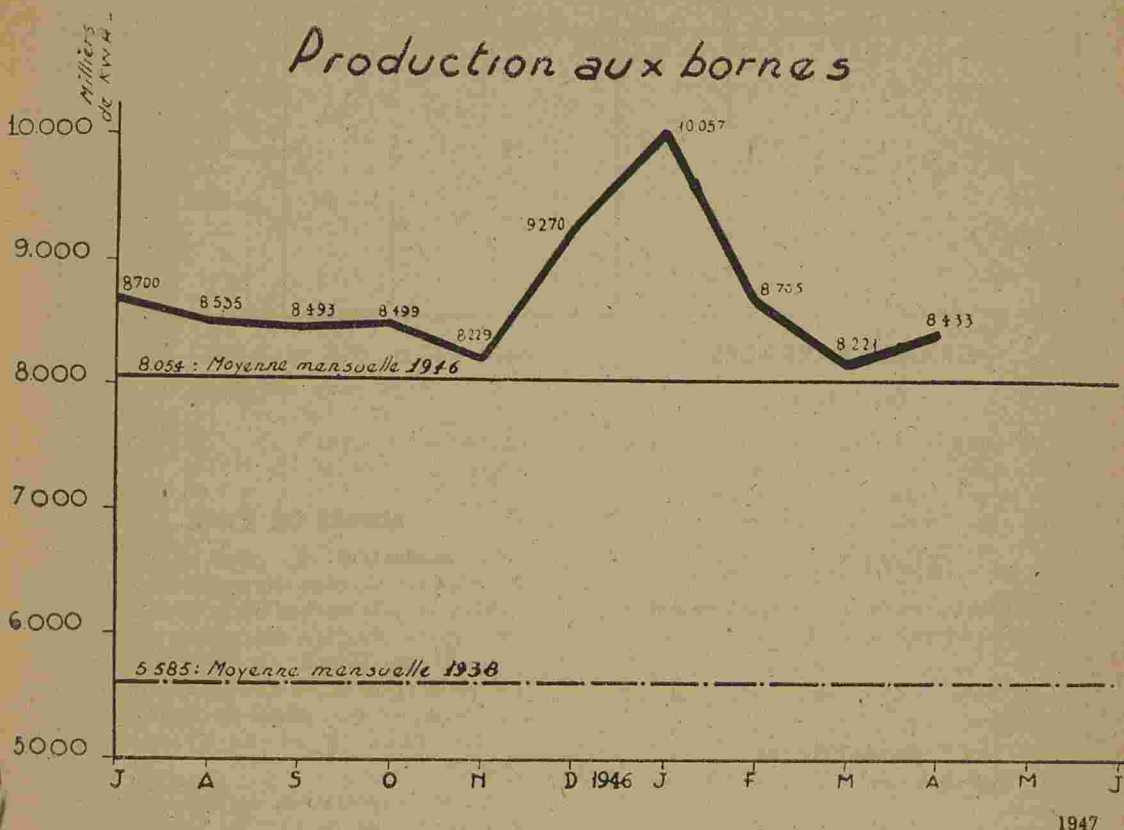
	Entrées	Consommés	Stocks, au 1/6
Briquettes	3.624	3.106	5.152
Houilles	19.196	15.735	43.616
Fines	»	3.411	1.584
Brai	»	292	2.211
Anthracite	»	993	4.669
Coke de Gaz	1.491	270	2.254
Coke métallurgique	1.009		1.017
Lignite	6.282	7.517	+ poussier 106 2.378
Totaux	31.602	32.964	62.987

ELECTRICITE

MOIS DE MAI 1947	Ferry- ville	Goulette	Radès	Klédia	S.E.A.	Béja	Sousse	Sfax	Gabès	Gafsa
Puissance installée (kw).....	305	24.800	400	180	430	170	3.250	4.502	205	230
Pointe mensuelle (kw).....	120	18.200			235	112	1.330	717.455	160	122
Production mensuelle aux bornes des gé- nératrices (kwh).....	780	7.872.730			72.964	30.237	401.337	1.650	30.120	32.015
Consommation (mensuelle tonnes charbon (spécifique grammes.....		4.055.370 514								
Consommation (mensuelle tonnes lignite (spécifique grammes.....		4.020.000 511								
Consommation (mensuelle tonnes gaz-oil (spécifique grammes.....	0 l. 310 397				25.899 375	13.024 450	109.132 272	235.037 327	12.574 418	11.220 350
Energie reçue de La Goulette CTT — Kwh.	54.000									

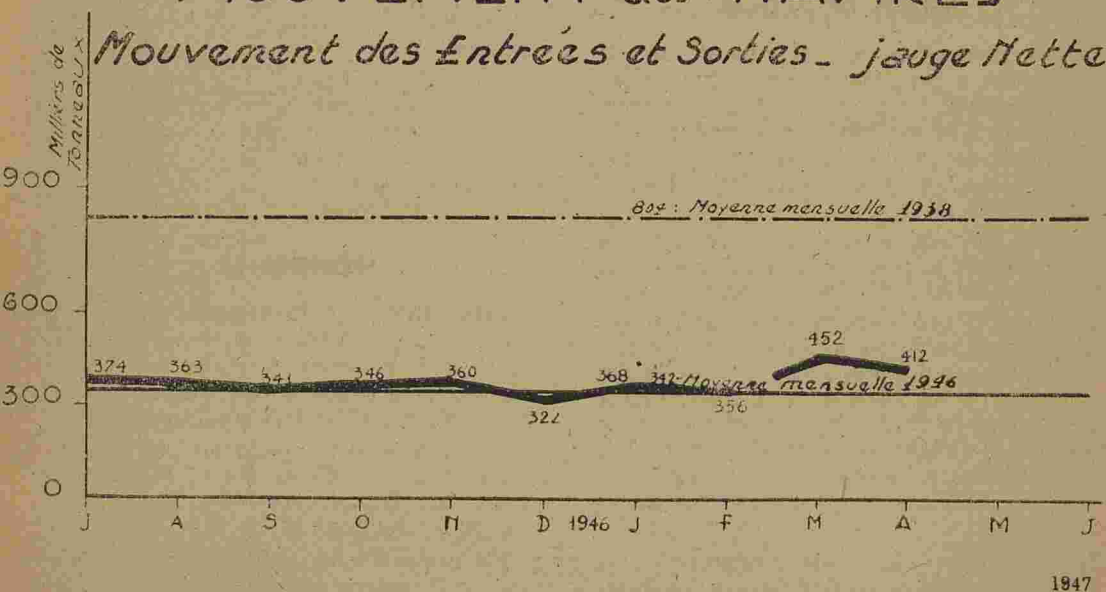
ENERGIE ELECTRIQUE

Production aux bornes



MOUVEMENT de NAVIRE

Mouvement des Entrées et Sorties - jauge Nette



A signaler 2 journées de grève à Kalaa Djerda qui ont amputé la production d'environ 1.500 t.

Les exportations ont atteint 183.018 t., chiffre qui n'avait pas été enregistré de-

puis de nombreuses années. Elles s'élèvent depuis le 1^{er} janvier à 753.168 t.

Par pays destinataires, les exportations du mois se répartissent comme suit :

	Gafsa	M'Dilla	K. Djerda	Total
France	51.887		11.410	53.687
Italie	17.561	30.220	3.350	59.191
Hollande	8.150	5.850	1.800 (1)	14.000
Allemagne	16.725			16.725
Belgique	7.550			10.690
Angleterre	9.555			9.555
Tchéco-Slovaquie	8.100			8.100
Turquie	4.550			4.550
Danemark	4.000			4.000
Portugal	520	2.000		2.520
	128.598	38.070	16.350	183.018

(1) Métallurgique.

Par Société et par qualités les exportations se répartissent comme suit :

	58	63	65	Métall.	Total
Gafsa	48.726	45.780	34.092	»	128.598
Kalaa Djerda	11.410	»	»	4.940	16.350
M'Dilla	»	»	38.070	»	38.070
Pourcentage	60.136	45.780	72.162	4.940	183.018
	32,8 %	25,0 %	39,4 %	3,7 %	

En outre la Société des « Hyperphosphates Reno » a exporté pendant le mois 4.775 t. vers l'Angleterre.

Les livraisons suivantes de phosphates ont été faites en Tunisie :

Gafsa à Hyper Reno	12.678 t.
Aïn Kerma à la S.A.P.C.E.	1.979 t.
Kalaa Djerda	25 t.
	14.682 t.

s'élevaient à 114.517 t. contre 151.242 t. au 30 avril savoir :

Gafsa :	32.884	
M'Dilla :	22.871	Sfax
	55.755 t.	
Kalaa Djerda :	33.403	
Rebiba :	25.359	Tunis
	58.762	

STOCKS

Les stocks dans les ports au 31 mai

On note une diminution importante des stocks à Sfax en particulier pour Gafsa qui, au 30 avril, atteignaient 66.865 t.

Sur le carreau des mines les stocks s'élevaient à 1.674.629 t. dont 534.210 t. de phosphate marchand savoir :

Gafsa	494.535
M'Dilla	18.349
Kalaa-Djerda	18.970
Aïn-Kerma	2.356

Total..... 534.210

LIGNITES

La production nette de la S. O. R. E. M. I. T. au mois de mai s'est élevée à 6.282 tonnes 600, soit 2.904 T. 500 pour El-Oudiane et 3.378 T. 100 pour Oum-Douil.

La production placée auprès des consommateurs pour le mois de juin est de 6.500 T., qui sera répartie sur 22 jours ouvrés.

Les travaux neufs entrepris à El-Oudiane pour la concentration de la production et pour la préparation d'une zone d'exploitation en aval pendage de l'ex-

ploitation actuelle sont poussés activement.

L'abondance de la main-d'œuvre facilite l'exécution de ces travaux. Par contre, les effectifs en spécialistes et agents d'encadrement et de maîtrise restent très insuffisants.

Le rendement moyen a été de 225 k. par ouvrier du fond et 143 k. par ouvrier du fond et du jour réunis.

Ces chiffres sont sensiblement les mêmes que ceux du mois dernier (220 k. et 143 k.).

On note un nouvel accroissement du personnel ouvrier dans toutes les exploitations, sauf dans les mines de lignite, où l'effectif a diminué, par suite du départ des détenus civils de la mine d'El-Oudiane.

Les effectifs sont les suivants par rapport au mois précédent :

PERSONNEL OCCUPE DANS LES EXPLOITATIONS MINIERES

	Avril	Mai
Mines métalliques.....	2.734	2.867
Mines de fer.....	1.206	1.250
Autres mines.....	103	115
Phosphates de chaux.....	6.091	6.106
Lignites	2.513	2.364
	12.647	12.702

STATISTIQUES MINIERES

MINES ET FONDERIES	Production	Exportation	Stocks au 31 mai 1947		TOTAUX
			Aux mines	Aux ports ou fonderies	
Minerai de plomb.....	1.765	"	1.959	4.184	6.143
Minerai de zinc.....	397	"	1.242	1.531	2.773
Fluorine	"	"	261	"	261
Barytine	"	"	"	"	"
Minerai de fer.....	51.019	34.361	108.623	123.404	232.027
Minerai de manganèse..	"	"	"	"	"
Pyrite de fer.....	740	"	148	"	148
Phosphate de chaux.....	142.849	183.018	"	114.517	"
Lignite	6.290	"	"	"	"
Plomb doux.....	2.087	110	"	3.022	3.022
Plomb antimonieux.....	58	"	"	701	701

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

MATERIAUX	PRODUCTION	CONSOMMATION	STOCK AU 31 MAI 1947
Ciment pris à la mer.....	1.205 T.	1.095 T.	1.470 T.
Ciment normal	12.330 T.	10.532 T.	3.488 T.
Chaux hydraulique.....	8.667 T. 860	7.790 T. 500	2.246 T. 580
Plâtre gris.....	950 T.	804 T.	432 T.
Plâtre blanc.....	0	78 T.	17 T.
Briques 3 trous.....	1.280.695 unités	1.453.740 unités	1.249.890 unités
Briques 6 trous.....	2.523.880 —	2.026.400 —	1.068.835 —
Briques 9 trous.....	0 —	5.600 —	12.130 —
Briques pleines	190.410 —	150.819 —	204.615 —
Tuiles	63.500 —	52.000 —	60.700 —
Hourdis céramiques.....		1.114.460 —	70.600 —

CHEMIN DE FER

I. — RESEAU C. F. T.

1^o. — TRAFIC VOYAGEURS

Le trafic voyageurs du mois de mai 1947 présente une diminution de 7 % en recettes par rapport à celui d'avril. Cette baisse a surtout lieu au départ des grands centres.

2^o. — TRAFIC MARCHANDISES

a) **Céréales.** — En mai il a été transporté sur le réseau C.F.T. environ 19.000 t. de céréales contre 20.000 le mois précédent. 11.500 t. environ proviennent de la récolte '947 qui a débuté vers le 10 mai. Le solde concerne le ravitaillement du Sud, aucun bateau de céréales n'ayant touché Bizerte au cours du mois de mai.

b) **Farines.** — La baisse très sensible constatée les mois précédents a continué avec 1.200 t. environ de farines transportées en mai contre 1.400 t. en avril 1947.

c) **Minerais et Phosphates.** — Tonnages transportés en mai 1947 :

Minerai de fer : 50.800 tonnes contre
44.400 t. en avril
39.300 t. en mars
31.800 t. en février 1947.

Phosphates : 21 t. contre 26.500 t. en avril
27.150 t. en mars
23.000 t. en février

d) **Alfas.** — Il a été transporté en mai 4.000 t. environ d'alfa contre 8.800 t. en avril et 13.000 t. en mars. Cette diminution est due à une baisse saisonnière.

e) **Marchandises diverses.** — Au cours du mois de mai, on constate une augmentation sensible des trafics : « Pailles et fourrages » et « Matériaux de Construction ».

Une diminution peu importante des trafics : « Bois à brûler » (baisse saisonnière) et « Alimentation ».

Tous les autres trafics sont stationnaires.

f) Statistiques des wagons chargés.

MOIS	Nombre de wagons chargés	T. K. utiles
Mai 1946	18.337	26.251.042
Juin	20.280	26.373.118
Juillet	20.300	27.027.800
Août	16.154	22.160.194
Septembre ...	17.411	23.604.722
Octobre	18.517	23.663.024
Novembre ...	15.863	20.589.015
Décembre ...	16.289	22.197.150
Janvier 1947..	17.713	26.302.595
Février	18.185	26.622.009
Mars	20.503	31.420.874
Avril	19.208	31.570.497
Mai	19.653	

II. — RESEAU SFAX-GAFSA

1^o. — TRAFIC VOYAGEURS

Le trafic voyageurs est en légère diminution par rapport au mois précédent : 22.800 voyageurs contre 23.117 en avril, soit une moyenne journalière de 730 voyageurs.

2. — TRAFIC MARCHANDISES

a) **Phosphates.** — 137.950 t. environ de phosphates, dont 31.050 t. en provenance de la C^{ie} du M'Dilla ont été transportées sur Sfax au cours du mois de mai 1947, soit une augmentation de 250 t. par rapport au mois précédent.

b) **Marchandises diverses.** — L'allure générale du trafic est sensiblement la même que le mois précédent en ce qui concerne les combustibles végétaux et minéraux, l'épicerie, les animaux, les pailles et fourrages.

(Elle est en augmentation pour les matériaux de construction et les alfas (295 wagons contre 262 en avril).

Les transports de denrées et farines pour le Ravitaillement Général, ceux des céréales pour les S.T.P. sont toujours importants quoique en diminution sur le mois précédent et ont nécessité la mise en marche de 5 trains supplémentaires de Sfax à Gabès (contre 8 en avril).

Pour tous ces transports, la fourniture dumatériel n'a donné lieu à aucune difficulté.

III. — TUNIS-COULETTE-MARSA et TRAMWAYS

Renseignements statistiques

MOIS	Voyageurs transportés par le T. G. M.	Voyageurs transportés par les Tramways
Mai 1946 ...	1.534.360	6.117.140
Juin	1.825.630	6.208.000
Juillet	1.927.110	6.285.970
Août	1.800.930	4.944.950
Septembre ..	1.669.580	5.143.800
Octobre	1.410.550	5.219.217
Novembre ...	1.373.342	5.034.263
Décembre ...	1.307.596	5.132.561
Janvier 1947..	1.293.341	5.212.116
Février	1.274.059	4.836.795
Mars	1.419.224	5.503.575
Avril	1.391.825	5.097.727
Mai	1.448.750	4.235.263

ROUTES

Etat d'entretien des routes au 15 juin 1947

	Bon état	Etat passable	Mauvais état	Longueur totale
Routes d'Etat.....	2.834 kms	1.980 kms	940 kms	5.754 kms
Routes vicinales.....	792 kms	792 kms	801 kms	2.528 kms

SITUATION ACTUELLE ET PROJETS DE MODERNISATION DES PORTS DE TUNIS-COULETTE

Les ports de Tunis-Goulette ont été construits par la Compagnie des Ports de Tunis, Sousse et Sfax, vers 1895, et exploités par cette Compagnie jusqu'au 1^{er} janvier 1938, date du rachat de la concession.

Le port de Tunis, construit au fond du lac et relié à la mer par un canal maritime traversant ce lac, comprenait trois

bassins creusés à — 6,50, représentant une surface de plan d'eau de 32 hectares, bordée par 1.700 mètres de quai et perrés. Les terre-pleins comportaient avant-guerre 15.000 m² de hangars, magasins, bureaux sur la zone publique, 50.000 m² de zones de stationnement, rues et chaussées, des canalisations d'eau d'assainissement, des lignes d'éclairage et de force et 5.400 mètres de voies ferrées. L'outil de 6 tonnes, 1 grue à bras de 4 tonnes, 2 grues à vapeur de 3 tonnes, 3 grues à vapeur de 1 T. 500, une grue pétroléo-électrique de 6 tonnes, un ponton-mâtire



Un cargo à l'aconage

de 30 tonnes, un remorqueur de 600 CV., un de 250 CV., un de 50 CV., 3 dragues à godets.

Le port de Tunis assurait la totalité du trafic des passagers, la quasi totalité du trafic du charbon, à l'exception de celui lage public comportait : 2 grues à bras consommé par la Centrale de La Goulette.

Le port de La Goulette, avant-port de Tunis, ne comportait que les installations portuaires réduites et était spécialement utilisé pour l'expédition du minerai de fer et la réception des combustibles liquides et du charbon destiné à la Centrale de La Goulette.

En 1938, les ports de Tunis et La Goulette ont assuré le trafic suivant :

Navires entrés et sortis.....	1.752	
Jauge nette.....	2.407.789	tonneaux
Passagers (entrés).....	53.420	
(sortis).....	53.470	
Importation		
Charbon	121.250	T.
Combustibles liquides.....	90.200	T. 517.350 T.
Marchandises diverses.....	305.900	T.
Exportation		
Phosphates	229.600	T.
Minerais de fer.....	673.000	T. 1.306.000 T.
Marchandises diverses.....	403.400	T.
TOTAL.....		1.823.350 T.

Dès avant 1938, il était apparu que le port de Tunis ne répondait plus aux besoins du trafic et devait surtout être modernisé au point de vue de l'outillage; mais les quais construits sur un terrain constitué de vase et d'argile molle ne pouvaient supporter la charge des engins de levage modernes; des études avaient été entreprises pour permettre l'accostage avec un tirant d'eau de 7 m. 50 et la mise en place d'engins de manutention modernes.

Aucune réalisation importante ne put être faite avant-guerre et avec les hostilités le port subit des dégâts très importants : Dans la période de novembre 1942 à mai 1943, sous l'effet des bombardements, les bâtiments sont détruits, les terre-pleins, chaussées, voies ferrées et conduites bouleversés. Les quais eux-mêmes sont disloqués en partie et s'enfoncent dans la vase de fondation que les bombardements ont remis en émulsion. Les engins de levage et de servitude sont, ou coulés, ou détruits dans le chenal et les bassins, par l'ennemi, lors de la retraite.

Dès l'arrivée des Alliés, les travaux de déblaiement commencent. Tout d'abord il faut assurer le passage dans le chenal

et nos alliés se bornent à écraser à l'explosif les épaves les plus gênantes. Ensuite, un nombre important d'épaves sont renflouées : le « St Fernand », le « Caucasio », le « Canard », le remorqueur « Sedjoui 4 », la drague « Scoularoux », la drague « Kairouan », divers chalands allemands et italiens à La Goulette; le ponton « Atlas », l'« Arlésiana » à Tunis.

Les épaves dispersées par les explosions du début sont relevées par éléments; navires « Kroumir » et « Hermès » à La Goulette; drague « Marsa » à Tunis et de nombreux autres engins de moindre importance.

Dès fin 1943, la navigation reprend à 22 pieds à La Goulette à 17 pieds à Tunis. Les conditions s'améliorent au fur et à mesure de l'enlèvement des épaves.

Elles permettent actuellement l'entrée à La Goulette à 25 pieds et à Tunis à 21 pieds.

Les terre-pleins anciens ont été presque complètement rétablis. 6.800 mètres carrés de hangars ont été reconstruits et 6.000 mètres carrés sont en cours. Les chaussées, égouts, conduites d'eau, lignes d'éclairage ont été reconstruits.

Le remplacement et la modernisation

des engins de servitude et de manutention ont été entrepris.

Sont en service :

— 3 grues de quais sur portiques pour déchargement des charbons et des colis jusqu'à 8 T. (qui ont d'ailleurs dû, étant donné le manque de stabilité des quais, être installées à 10 m. en arrière de l'arrête du quai, ce qui réduit leur rendement).

— 1 grue flottante de 30 T. (depuis le 15 mars 1947).

— 6 grues de 6 à 8 T. sur pneumatiques ou chenilles pour le chargement et le déchargement sur les terre-pleins.

— 2 remorqueurs de 240 CV.

— 1 remorqueur de 650 CV.

Le trafic dans le port de Tunis-Goulette était le suivant pour 1945 :

Navires entrés et sortis.....	327	
Jauge nette	614.000 T.	
Passagers entrés	5.612	
sortis.....	5.481	

Importations

Charbons	160.000 T.	
Combustibles liquides	84.000 T.	412.000 T.
Marchandises diverses	168.000 T.	

Exportations

Phosphates	16.500 T.	
Minerais de fer.....	138.000 T.	190.500 T.
Marchandises diverses	36.000 T.	

En 1946, le trafic était de :

Navires entrés et sortis.....	505	
Jauge nette	813.000 T.	
Passagers entrés	28.324	
sortis.....	27.272	

Importations

Charbons	200.000 T.	
Combustibles liquides	73.500 T.	487.500 T.
Marchandises diverses	214.000 T.	

Exportations

Phosphates	189.000 T.	
Minerais de fer.....	177.000 T.	426.000 T.
Marchandises diverses	60.000 T.	

On peut prévoir pour 1947 que le trafic des marchandises atteindra les chiffres suivants du même ordre de grandeur que ceux de 1938 :

Importations

Charbons	200.000 T.	
Combustibles liquides	200.000 T.	
Marchandises diverses	350.000 T.	

Exportations

Phosphates	260.000 T.	
Minerais de fer.....	700.000 T.	
Marchandises diverses	100.000 T.	

Indépendamment des travaux de reconstruction qu'elle a exécutés à une cadence aussi rapide que possible, la Direction des Travaux Publics a repris l'étude de l'amélioration des ports de Tunis-Goulette.

Cette amélioration répond à un triple souci :

a) faire face à l'augmentation du trafic des ports en cause, augmentation continue constatée avant-guerre et qui ne peut manquer de s'accroître, compte tenu de l'industrialisation de la Tunisie et de l'accroissement de population de sa capitale.

b) Remplacer des quais vétustes qui ont subi un affaissement au cours des temps, qu'aux grandes marées la mer envahit parfois et dont la constitution ne permet pas la mise en place d'engins de manutention modernes.

c) Répondre à la tendance actuelle de la construction maritime vers l'augmentation du tonnage unitaire et par conséquent du tirant d'eau.

Les considérations suivantes ont servi de base à l'étude qui a été faite :

Il serait extrêmement onéreux, étant donné la mauvaise qualité des terrains de fondation, de prévoir un approfondissement important du port de Tunis; des quais à grande profondeur y seraient d'un coût très élevé et entraîneraient des tassements importants et devant durer plusieurs années. D'autre part, aucune raison sérieuse n'exige le maintien à Tunis du trafic de marchandises pondéreuses (phosphates, charbon) qui s'y effectue et qui peut, sans inconvénient, être reporté sur La Goulette. Il est toutefois nécessaire de faciliter la liaison routière de La Goulette avec Tunis en créant une route qui longera le canal et mettra ce port à 8 kms de Tunis au lieu de 17 kms par la route actuelle contournant le lac.

Dans ces conditions, le port de Tunis sera reconstruit pour assurer un trafic de marchandises diverses du même ordre que celui d'avant-guerre et La Goulette, port à grande profondeur, sera équipé pour assurer le trafic supplémentaire à prévoir, ainsi que tout le trafic de marchandises pondéreuses.

Le projet de modernisation du port de Tunis comprend en conséquence la construction, par étapes, de 1.800 ml de quais se substituant aux quais et perrés actuels. Ces quais seront réservés aux marchandises générales, sauf dans la partie Est, le long de l'îlot de Madagascar, où seraient déchargés les bois, les charbons (destinés au commerce de Tunis) et embarqués les sels. De plus, serait aménagé

un bassin pour les voiliers et une darse pour les citernes de combustibles liquides (trafic total pour Tunis). La profondeur du port et de son canal d'accès resterait fixée à 7 m. 50.

Le projet du port de Tunis se combine avec les opérations d'Urbanisme et de Travaux Publics qui sont prévues pour la capitale : déplacement de la gare voyageurs, création d'une autoroute reliant la ville aux routes à grande circulation vers Sousse et Zaghuan.

L'embarquement des phosphates qui se fait à Tunis serait reporté à La Goulette, qui serait réservé pour les pondéreux (charbon, minerais de fer, phosphates) et pour les combustibles liquides. Le port de La Goulette est prévu pour des profondeurs de 10 m. 50 (avec chenal en mer à — 11) qui donne la possibilité de recevoir des cargos calant 10 mètres. Ce port recevait également les paquebots de grand tirant d'eau et les navires de marchandises diverses qui ne pourraient entrer directement à Tunis.

Le port comprendrait sur la rive nord du chenal :

— 5 accostages avec tirant d'eau de 10 m. 50 :

un accostage pour paquebot à grand tirant d'eau;

deux accostages pour navires à marchandises diverses;

deux accostages pour charbonniers.

— un port de pêche.

— une zone réservée à la construction maritime locale.

— un port de plaisance.

Sur la rive sud du chenal :

— deux accostages pour navires pétroliers.

— deux accostages pour l'embarquement des minerais de fer.

— 1 accostage pour l'embarquement des phosphates.

— 1 accostage d'attente.

Sur la rive nord seraient construits des hangars avec magasins-cales et chambres frigorifiques, une gare maritime, ainsi que des entrepôts.

Sur la rive sud seraient aménagés de très importants emplacements pour établissements industriels.

Une extension importante du port serait prévue en direction de Tunis et un pont mobile joindrait les deux rives.

Les travaux de modernisation du port de La Goulette ont été entrepris des 1946

à la suite des travaux de reconstruction.

Une drague a été mise en service et le cube dragué atteint 1.100.000 m³. Ce dragage a permis d'accroître les profondeurs d'avant-guerre et dans quelques jours les travaux d'approfondissement du chenal en mer (qui a dû être légèrement dévié par suite de la présence de l'épave du « Noroit » qui l'obstrue en partie) seront suffisamment avancés pour permettre aux Liberty Ships chargés de minerai de fer de quitter La Goulette à leur enfoncement maximum. Ces travaux de dragage vont être accenutés, la drague actuellement en service, « drague KIL », devant être bientôt rejointe par une autre drague, la « WAHL », qui avait été coulée à Bizerte et dont la Direction des Travaux Maritimes achèvera dans quelques semaines la remise en état. Dans les 18 mois qui vont suivre, 4 millions de mètres cubes doivent être dragués.

Les travaux de construction de quais nécessitent la mise en œuvre de moyens importants et, bien qu'entrepris depuis début 1946, ils ne font que sortir du stade préparatoire. Pour la confection des blocs en béton de 80 T. et 125 T. qui constitueront ces quais, un important chantier a été installé sur des terrains gagnés sur la mer, au sud du chenal. Ce chantier comporte des installations modernes de réception de matériaux, de bétonnage et de transport de blocs. Les matériaux destinés tant à la confection du béton qu'à la constitution des enrochements arrivent par fer depuis la carrière qui a été installée au Kheddel, près de Bordj-Cedria. La cadence normale d'arrivée sera de 1.000 T. de matériaux par jour. Les blocs de béton préfabriqués dans les parcs à

par la bigue flottante de 125 T. « Ursus », blocs seront repris par un bardeur, puis par la bigue flottante de 125 T. « Ursus », chargés sur des chalands et amenés au lieu d'emploi où la même bigue « Ursus » les posera à leur emplacement définitif.

Fin juin 1947, 60 blocs de 80 T. avaient été coulés et leur mise en place doit commencer en juillet. Il est prévu d'exécuter, d'ici les premiers mois de 1948, la construction de 450 m. de quais pour charbon et marchandises diverses sur la rive nord et de trois ducs d'Albe pour l'accostage des pétroliers sur la rive sud.

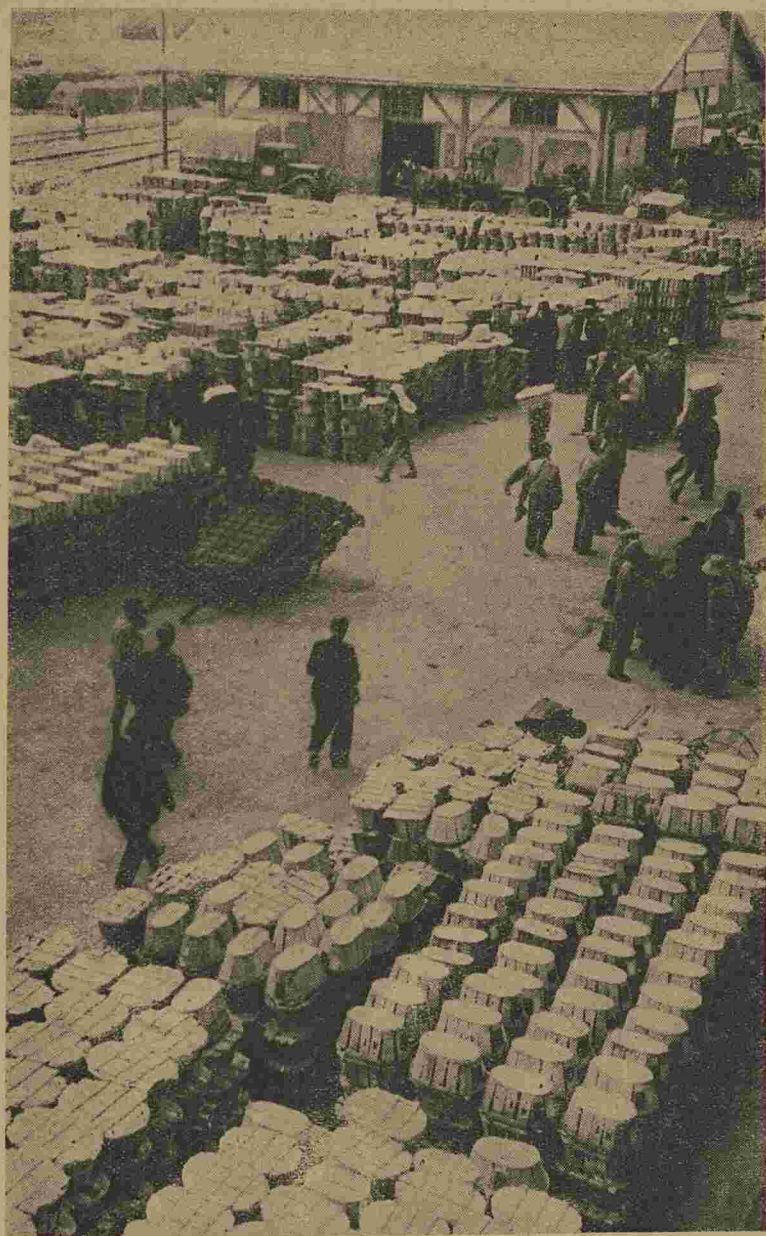
Les grues destinées à équiper les quais à marchandises diverses ont actuellement commandées en Amérique et arriveront à temps pour permettre d'équiper le quai dès son acheminement.

La modernisation des ports de Tunis et de La Goulette est une nécessité absolue pour permettre de résoudre les problèmes que posent le développement du trafic et l'accroissement du tonnage des navires de commerce. Le rôle considérable — trop considérable peut-être — que joue la ville de Tunis dans la Régence exige que, sans sacrifier en aucune façon les autres ports de Tunisie, on hâte ces travaux de modernisation. La Direction des Travaux Publics a pu rassembler tous les moyens nécessaires pour conduire ces travaux à une cadence rapide : les deux entreprises qui doivent, l'une exécuter les dragages, l'autre construire les quais, ont reçu la quasi totalité de leur matériel. Il reste à souhaiter qu'aucune difficulté ne se produira pour le financement du plan quinquennal d'équipement de la Tunisie, plan dont ces travaux constituent l'un des éléments essentiels.

PORTS MARITIMES ET MARINE MARCHANDE

PORTS	Nombre de navires		Tonneaux de jauge nette		Marchan- disés générales	Charbons	Carburants	Céréales	TOTAUX	
	Mai 1947	Mai 1938	Mai 1947	Mai 1938					Mai 1947	Mai 1938
Tunis-Goulette	69	144	94.916	195.789	19.992	20.108	10.507		49.907	48.646
Bizerte	23	43	24.506	88.638	1.924				1.924	11.998
Sousse	4	64	8.668	57.339	258				258	3.798
Sfax	46	66	89.172	79.821	3.979	5.561	745		10.285	14.326
Totaux...	142	317	217.262	421.587	24.753	25.669	11.252		61.674	78.768

PORTS	Nombre de navires		Tonneaux de jauge nette		Marchan- disés générales	Phos- phates	Minerai fer	Alfas	Sel	Totaux	
	Mai 1947	Mai 1938	Mai 1947	Mai 1938						Mai 1947	Mai 1938
Tunis-Goulette	69	144	94.916	195.789	3.821	20.417	34.361			58.599	105.931
Bizerte	23	43	24.506	88.638	842					842	17.844
Sousse	4	64	8.668	57.339	67			2.650		2.717	23.958
Sfax	46	66	89.172	79.821	2.094	171.444		3.682	6.920	183.440a	92.843
Totaux...	142	317	217.262	421.587	6.824	191.861	34.361	6.332	6.920	245.598	240.556



Un quai de chargement

QUATRIÈME PARTIE

LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA TUNISIE EN 1946

Le commerce extérieur de la Tunisie se caractérisait avant 1939 par deux traits principaux :

Régularité et primauté des échanges avec la France,

Importations surtout de produits fabriqués et en contre partie exportation de matières premières.

En 1938, la Tunisie était le 6^e client de la France et le 15^e de ses fournisseurs sur 48 pays commerçant régulièrement avec elle.

62 % des importations étaient fournies par la France, 55 % des exportations étaient dirigées vers elle.

Les produits exportés : phosphates, alfa, minerais de fer étaient en valeur absolue bien inférieurs à ceux importés.

De France, il était importé en 1938 :

292.700 tonnes pour 966.655 millions de francs, alors qu'il était exporté :

967.150 tonnes représentant seulement 756.651.000 francs.

Cette situation indiquait déjà avant guerre la nécessité pour la Tunisie de s'équiper industriellement, de transformer ses matières premières et d'introduire le plus possible de travail tunisien dans la valeur de ses exportations.

Les statistiques douanières de l'année 1946 permettent une vue générale sur le commerce extérieur de la Tunisie «après guerre, cette année pouvant être considérée comme la première année normale depuis 1938.

La valeur totale des importations a été de..... frs 10.703.548.800

La valeur totale des exportations a été de..... 4.035.939.400

Soit un déficit de..... 6.667.609.400

Toutefois, il faut noter que la valeur des biens d'équipement importés représente environ 50 % des importations. Il y a donc enrichissement simultané du pays et développement de ses possibilités futures d'exportation.

D'autre part, l'absence de l'huile d'olive à l'exportation pèse lourdement dans la balance.

En 1945, grâce à l'abondante récolte de 1944, il avait pu être exporté 38.000 tonnes pour une valeur de 1.200.000.000 frs.

En affectant cette valeur de l'indice de hausse depuis cette époque, il est permis de constater combien par cette exportation la balance eût pu être améliorée.

Aux importations, la France demeure le principal fournisseur de la Tunisie.

Elle rétablit sa position compromise en 1944-45 et sa part est de 50 % environ contre 62 % en 1938. Il y a donc une tendance nette à la reprise des relations normales d'avant-guerre.

Sur 10.703.552.000 francs d'importations, la France et l'Union Française ont fourni 5.830.304.000.

Les principaux fournisseurs ont été dans l'ordre :

Les Etats-Unis	2.721.018.000
L'Empire Britannique	575.594.000
Union Belgo-Luxembourgeoise	97.713.000
Argentine	91.398.000
Suisse	87.374.000
Syrie	81.912.000
Portugal	51.588.000

Les principaux produits importés sont les fabrications : frs 6.299.268.000 soit plus de 60 % de la valeur totale.

Dans l'ordre suivent :

Matières végétales	3.084.624
Matières minérales	1.104.309
Matières animales	205.450

Dans les fabrications, il faut noter les textiles, les machines agricoles et les automobiles.

Dans les matières végétales : le sucre, les produits lactés, les céréales, le thé et le café.

Dans les matières minérales : les carburants et huiles de graissage, le charbon.

Aux exportations, la France demeure toujours le client n° 1 de la Tunisie, mais sa part diminue par rapport à 1938 et n'est plus que de 49 % environ au lieu de 55 % pour une valeur de francs : **1.989.671.800.**

Les principaux clients étrangers sont dans l'ordre :

Grande-Bretagne	Frs 407.697.000
Italie	392.847.000
Algérie	279.145.000
Union Belgo-Luxembourgeoise	279.145.000
Pays Bas	133.659.000
Portugal	124.504.000
Tchécoslovaquie	115.188.000
Etats-Unis	70.927.000

La France et l'Union Française totalisent : 2.325.518.000 soit près de 51 %.

Le principal produit exporté demeure le phosphate dont la masse pondérale 1.625.851 tonnes est énorme : 80 % du tonnage total pour une valeur de francs 2.435.961.000 soit 60 % de la valeur totale.

Suivent dans l'ordre :

Eponges pour	310.099.000
Dattes pour	153.521.000
Alfa pour	153.521.000

En résumé, l'année 1946 vit la reprise des courants traditionnels.

Toutefois, le tonnage de 1938 n'est pas encore atteint sauf pour les phosphates qui sont en progression : 1.625.000 tonnes en 1946 contre 1.591.000 en 1938.

En 1938, il avait été exporté environ 3 millions de tonnes contre 2 millions en 1946.

Le sel de 95.000 tonnes en 1938 est tombé à 14.000 tonnes mais les quatre premiers mois accusent une reprise sensible avec 38.000 tonnes.

L'alfa de 129.000 tonnes est passée à 56.000, toutefois il a déjà été exporté en 1947 (4 mois) 46.000 tonnes.

Le minerai de fer de 800.000 tonnes est tombé à 170.000; même observation que pour le sel et l'alfa, car le tonnage exporté dans les quatre premiers mois de 1947 est déjà de 150.000 tonnes.

Il semble donc que si la cadence des autres premiers mois se maintient, le tonnage réalisé en 1938 sera rattrapé sinon dépassé en 1947.

Les résultats de début de l'année permettent tous les espoirs.

Le volume des importations a très sensiblement augmenté, mais en raison surtout des apports de biens d'équipement destinés à reconstruire la Tunisie, en partie dévastée par la guerre et à développer son potentiel industriel.

Grâce à son équipement industriel la Tunisie doit retrouver rapidement son équilibre économique compromis par la guerre et la sécheresse de ces dernières années et il faut se féliciter des efforts accomplis par la France, soulignés par les chiffres indiqués ci-dessus, pour approvisionner et équiper la Tunisie et demeurer, de loin, son principal client.

COMMERCE EXTERIEUR DE LA TUNISIE

(Année 1947)

MOIS	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS	
	Quantités (en quintaux)	Valeurs (en 1.000 fr.)	Quantités (en quintaux)	Valeurs (en 1.000 fr.)
Janvier	951.151	1.331.321	1.566.377	587.811
Février	360.099	425.643	1.951.286	544.044
Mars	966.104	1.875.593	2.089.617	459.267
Avril	757.898	1.728.054	2.439.536	540.154

IMPORTATIONS DU

Analyse par pay

PORTS	MARCHANDISES	PAYS DE PROVENANCE			
		Cabotage tunisien	France	Algérie Maroc	Turquie
TUNIS-GOULETTE	Marchandises générales..		11.750	3.442	78
	Charbons		952		4.538
	Carburants	10.507			
	TOTAUX....	10.507	12.702	3.442	4.616
BIZERTE	Marchandises générales..		287		
	TOTAUX....		287		
SOUSSE	Marchandises générales..		258		
	TOTAUX....		258		
SFAX	Marchandises générales..	150	3.406	50	
	Charbons				
	Carburants	745			
	TOTAUX....	895	3.406	50	
ENSEMBLE DES 4 PORTS	Marchandises générales..	150	15.701	3.492	78
	Charbons		952		4.538
	Carburants	11.252			
	TOTAUX....	11.402	16.653	3.492	4.616

MOIS DE MAI 1947

de provenance

DES MARCHANDISES

Portugal	Italie	Hollande	Angleterre	Mada- gascar	U. S. A.	Canada	TOTAUX
444	907	400	1.118		1.153 14.618		19.292 20.108 10.507
444	907	400	1.118		15.771		49.907
			24	510		403	1.224
			24	510		403	1.224
							258
					373		258
					5.561		3.979 1999 745
					5.934		10.285
444	907	400	1.142	510	1.526 20.179	403	24.753 25.669 11.252
444	907	400	1.142	510	21.705	403	61.674

EXPORTATIONS DU

Analyse par pays

PORTS	MARCHANDISES	PAYS DE PROVENANCE			
		Cabo tage tunisien	France	Algérie Maroc	Espagne
TUNIS-GOULETTE	Marchandises générales..		2.361	365	263
	Phosphates		1.800		
	Minerai de fer.....				
	TOTAUX....		4.161	365	263
BIZERTE	Marchandises générales..	722			
	TOTAUX....	722			
SOUSSE	Marchandises générales..	36	31		
	Alfas				
	TOTAUX....	36	31		
SFAX	Marchandises générales..	1.581	249	180	
	Phosphates		51.887		
	Alfas		352		
	Sel	50			
	TOTAUX....	1.631	52.488	180	
ENSEMBLE DES 4 PORTS	Marchandises générales..	2.339	2.641	545	263
	Phosphates		53.687		
	Minerai de fer.....				
	Alfas		352		
	Sel	50			
	TOTAUX....	2.389	56.680	545	263

MOIS DE MAI 1947

de destination

DES MARCHANDISES

Portugal	Italie	Belgique	Hollande	Danemark	Suède	Angleterre	U. S. A.	Panama	Totaux
18	750 11.410	3.140				57 4.067 34.361	7		3.821 20.417 34.361
18	12.160	3.140				38.485	7		58.599
120									842
120									842
						2.650			67 2.650
						2.650			2.717
47 2.520	55.881	1 7.550	36 30.723	4.000		14.331 3.330		4.550	2.094 171.444 3.682 6.220
					6.170				
2.567	55.881	7.551	30.761	4.000	6.170	17.661		4.550	183.440
185 2.520	750 67.291	1 10.690	36 30.725	4.000		57 18.398 34.361 5.980	7	4.550	6.824 191.861 34.361 6.332 6.220
					6.170				
2.705	68.041	10.691	30.761	4.000	6.170	58.796	7	4.550	245.598

CINQUIÈME PARTIE

INSPECTION MÉDICALE DES ECOLES EN TUNISIE

SITUATION ACTUELLE

La population scolaire totale de la Tunisie, se chiffre à 130.031 enfants. L'effectif des établissements publics est de 109.504, celui des écoles coraniques modernes de 12.339; celui des écoles privées de 8.188.

Sur ce chiffre de 130.031 écoliers, l'évaluation actuelle des groupes scolaires de Tunis, Sousse et Sfax permet d'estimer que près de 70.000 enfants des écoles sont confiés à l'examen d'un médecin de la Santé Publique d'Hygiène Scolaire.

Le détail est le suivant :

Tunis	40.118
Tunis-Banlieue	15.519
Sfax	13.659
Sousse	5.500

Tenons compte de ce fait que Tunis-Banlieue est partagée entre l'inspection « full-time » et la surveillance sanitaire confiée, au mieux, à un Médecin Municipal.

Le chiffre des élèves mensuellement examinés par les Médecins de la Santé Publique Chefs de Circonscriptions est, par conséquent de 55.000 environ.

I. — L'article 30 du statut des médecins de la Santé Publique définit comme suit les attributions des chefs de circonscriptions

« Lutte contre les fléaux sociaux : doivent assurer :

a) l'inspection médicale des écoles de leurs circonscriptions dans les conditions prévues au décret du 10 juillet 1941 et selon les instructions qui leur sont données par le Service d'Hygiène Sociale à la Direction de l'Assistance et de la Santé Publiques ».

Ces instructions se résument comme suit :

Visites mensuelles avec rapport en 3 exemplaires. Un exemplaire est adressé à la Direction de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, un à la Direction de l'Assistance et de la Santé Publiques, un autre reste dans les archives du Directeur d'Ecole.

La visite est mensuelle. Elle est aisée pour le Centre de résidence du médecin et les localités ou souks visités dans ses

tournées périodiques. Les écoles qui ne ont pas dans ces cas seront vues aussi souvent que possible, mais obligatoirement une ou deux fois dans le courant de l'année. Précisons leurs conditions :

1^o) Site rustique;

2^o) Effectif très réduit;

3^o) Existence très exceptionnelle.

II. — Son Excellence le Ministre des Affaires Sociales a invité son collègue Son Excellence le Ministre d'Etat à attirer l'attention des Médecins Municipaux sur l'importance du contrôle médical chez les écoliers.

La formule qui leur est demandée est, au minimum, celle de la visite mensuelle. Mais dans toutes les villes où les infirmières scolaires existaient avant 1942, la visite est plus fréquente et le fichier tenu.

III. — Inspection médicale des écoles proprement dite.

A Tunis, à Sousse et à Sfax, l'inspection sanitaire est exécutée selon l'article 34 du décret du 27 novembre 1941.

« Attributions des Médecins de la Santé Publique d'Hygiène Scolaire ».

Ces médecins assurent l'inspection médicale des écoles dans les villes importantes dans les conditions prévues au décret du 10 juillet 1941 et selon les instructions qui leur sont données par le Service d'Hygiène Sociale à la Direction de l'Assistance et de la Santé Publiques.

Leur action doit porter :

1^o) Sur la surveillance de l'état sanitaire des élèves constaté par des examens périodiques dont les résultats sont consignés sur une fiche de santé individuelle. Ces examens doivent être pratiqués deux fois par an.

2^o) Sur la surveillance des locaux et du matériel scolaires.

3^o) Sur l'observation des règlements concernant l'aération, l'alimentation (dans les internats et les cantines scolaires), le chauffage, l'éclairage, les soins de propreté.

4^o) Sur l'observation des prescriptions qui tendent à mettre à l'abri des maladies contagieuses.

5^o) Sur l'aptitude aux exercices physiques et aux sports, particulièrement en

ce qui concerne les élèves du second degré.

Ils doivent signaler aux familles les enfants pour lesquels se fait sentir la nécessité de soins spéciaux et, avec l'autorisation des parents, faire conduire les élèves sans ressource aux consultations gratuites spécialisées.

Ils doivent assurer ou faire assurer sous leur responsabilité les vaccinations et les revaccinations.

Ils doivent, dès qu'un cas suspect leur est signalé par le Directeur d'un établissement scolaire, se rendre sans délai à cet établissement, procéder à toutes investigations et réclamer d'urgence les mesures qui leur paraissent nécessaires, rendre compte immédiatement au Directeur de l'Assistance et de la Santé Publiques et au Directeur de l'Instruction Publique et, éventuellement, s'il s'agit d'un Etablissement d'Enseignement agricole, au Directeur de l'Economie Générale. Ils informent en même temps le médecin chef du Bureau Municipal d'Hygiène de la ville. Ils doivent agir de même dès qu'ils découvrent un cas de maladie contagieuse dans la population scolaire.

Ils adressent au Directeur de l'Assistance et de la Santé Publiques à la fin de chaque trimestre un rapport détaillé portant sur les divers aspects de leur activité.

Les médecins de la Santé Publique d'Hygiène Scolaire ont sous leurs ordres un personnel d'infirmières qui les assistent dans l'accomplissement de leur tâche qu'ils doivent mener en collaboration étroite et constante avec le Corps Enseignant.

CONDITIONS ACTUELLES DE L'INSPECTION MEDICALE DES ECOLES

A Tunis et dans une fraction de sa proche banlieue, cinq médecins-inspecteurs des écoles s'occupent d'environ 50.000 élèves de toutes races, de toutes religions, représentant toutes les formes d'enseignement officiel ou privé pratiquées en Tunisie.

Les deux problèmes qu'il faut résoudre, pour obtenir un meilleur rendement de cette organisation sont un problème d'effectif et un problème de locaux.

A. — Effectif des Médecins-Inspecteurs des Ecoles à Tunis

Le chiffre très généralement admis d'élèves à confier à chaque médecin-inspecteur des écoles, dans tous les échanges de vue où se rencontrent membres du Corps Enseignant et Médecin, est de 2.500 enfants.

Chaque médecin à Tunis voit complètement en théorie, au moins deux fois l'an, 10.000 enfants. C'est que l'effectif des élèves à Tunis, de 16.000 en 1941 est passé à 40.000 en 1946 et à 50.000 depuis la prise en charge logique de toute la jeunesse étudiante, y compris les élèves des écoles coraniques, médérças et kouttabs.

Donc en réalité, au lieu d'être au nombre de cinq les médecins d'Hygiène Scolaire devraient être vingt. Le moins que l'on puisse faire est de les renforcer par la désignation de trois nouveaux collègues.

Leur tâche, déjà, deviendra moins exorbitante et les résultats meilleurs.

B. — Le problème des locaux

Il faudrait, à tout le moins, une salle de visites, hygiéniquement installée et totalement outillée.

Nous sommes, malgré nos instantes interventions, loin de ce résultat. M. le Directeur de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts n'a nulle peine à convaincre le Ministère des Affaires Sociales et la Direction de l'Assistance et de la Santé Publiques de sa bonne volonté manifestée chaque fois que possible. Mais il fait observer que le problème du logement à Tunis offre d'exceptionnelles difficultés.

Or, la salle d'examen pour une ou plusieurs écoles est une urgence minima.

Les relations avec les hôpitaux pour les examens et les soins complémentaires chez les élèves nécessiteux, obligent à reconnaître en outre qu'un ou plusieurs dispensaires scolaires dégageaient très à propos les consultations externes des hôpitaux. Ceux-ci ne recevraient que les enfants de familles indigentes à hospitaliser ou à opérer.

Difficultés à échelonner par ordre d'urgence. Mais sans rigueur absolue dans la priorité. Car un bon dispensaire scolaire pourrait fort bien être en même temps la salle d'examen pour les écoles voisines. Economie de ce matériel si rare en ce moment : toises, bascules, installations d'hygiène usuelle.

Tel est le sens dans lequel doivent être orientées les recherches des représentants de l'Enseignement et de la Santé Publique. Les démarches des principaux intéressés ont déjà abouti, grâce à la compréhension du Directeur d'un très important collège professionnel, à l'institution, dans une spacieuse salle de visites d'une réunion périodique des Médecins-Inspecteurs des Ecoles pour échanges d'informations.

A Sfax, l'inspection scolaire intégrale est à l'œuvre depuis deux ans.

A la suite du dernier concours sur titres pour le recrutement des médecins de la Santé Publique d'Hygiène Scolaire, ce-

pendant qu'un des candidats reçus renforçait l'équipe de la capitale, le n° 1 était envoyé à Sousse pour y reprendre l'œuvre de création à peine esquissée par un intérimaire au dernier trimestre scolaire de l'année 1945-1946.

Locaux, matériel, personnel, le bilan des besoins a déjà été présenté.

Le prochain secteur à pourvoir dans l'esprit du Ministre et selon les constatations et projets de la Direction sera celui du groupe scolaire Bizerte-Ferryville, qui comporte en son ensemble plus de 5.000 enfants.

Renforcement technique des enquêtes individuelles de l'Hygiène Scolaire.

Les soucis dominants en matière d'hygiène de l'âge scolaire sont :

- a) La protection contre les épidémies;
- b) Le dépistage précoce de la tuberculose.

a) Les vaccinations et la riposte aux menaces microbiennes existent dans les trois centres d'inspection. Elles sont surtout consolidées par les rapports étroits des médecins d'hygiène scolaire avec les bureaux municipaux d'hygiène. L'information périodique par le bulletin des maladies à déclaration obligatoire et les conférences avec les médecins en chef de l'Assistance et de l'Hygiène urbaine de Tunis, Sousse et Sfax sont à la base d'une prophylaxie incluse d'ailleurs dans l'action du Service d'Hygiène Publique à la Direction de l'Assistance et de la Santé Publiques.

Egalement à titre complémentaire, la plus parfaite confraternité entre les médecins inspecteurs des écoles et les médecins particuliers de certains établissements, chargés de la médecine curative des internes et de l'infirmerie. Pour le dépistage des premiers cas et les mesures d'urgence, pas de conflit d'attributions : une entente préalable où l'accord doit porter sur le maximum de célérité, pour l'intérêt de la collectivité enfantine, avec, dans le même intérêt joint à la courtoisie déontologique, avis immédiat au confrère co-intéressé.

b) Le dépistage précoce de la tuberculose table aujourd'hui sur deux méthodes : la cuti réaction à la tuberculine, la radioscopie systématique.

Depuis deux ans, la première méthode a été instaurée par les Médecins Chefs des Dispensaires Polyvalents d'Hygiène Sociale de Bizerte et de Sfax.

A Bizerte, elle se conjugue avec la radioscopie en série pratiquée à l'aide de l'appareil du Dispensaire Polyvalent d'Hygiène Sociale.

Si l'on n'escomptait que les moyens ra-

dioscopiques fixes, l'examen d'une soixantaine de milliers d'élèves des écoles de l'intérieur, pratiquement, celui donnant lieu à triage à la visite mensuelle, serait impossible.

L'Equipe Radioscopique Mobile — la plus importante création de la Direction de l'Assistance et de la Santé Publiques du Ministère des Affaires Sociales — est précisément celle de l'organisme qui répond à cette difficulté.

Un médecin radiologue, une aide médico sociale, un aide opérateur mécanicien, deux chauffeurs sont chargés du fonctionnement d'un groupe :

1° Appareil de radioscopie en série pouvant fonctionner sur secteur électrique urbain ou avec groupe électrogène. Ses accessoires.

2° Ledit Groupe en cas de nécessité.

3° Une voiture personnelle du radiologue, transportant avec lui son aide et toutes les pièces fragiles de l'outillage.

4° Deux camions Renault en circuit et trois de rechange.

Tout ce matériel a déjà fait ses preuves en Tunisie, entre les mains de la Mission Médico-Sociale Mobile des P.G.D.R. Ce matériel vient d'être acquis par le Gouvernement Tunisien, pour le Ministère des Affaires Sociales.

Les premiers essais ont commencé le 13 juin 1947 et des centaines d'écoliers du centre suburbain de l'Ariana ont été examinés après cuti réaction.

Le programme comporte des opérations avec un mois de service mobile et un mois et demi de travail à Tunis.

En résumé :

a) 55.000 élèves des écoles sont bien repris en surveillance par des médecins de la Santé Publique, chefs de circonscriptions médicales.

b) Plus de 5.000 élèves sont confiés aux attentions des médecins municipaux.

c) 70.000 enfants des écoles bénéficient de l'inspection médicale à temps plein.

d) Tous les élèves de toutes les catégories d'écoles de la Régence seront vus à la radioscopie dans un avenir pas très éloigné et une, deux ou trois fois durant leur âge scolaire.

e) La meilleure exécution des actes de contrôle sanitaire est conditionnée par deux choses :

1° l'augmentation du nombre de médecins de la Santé Publique d'hygiène scolaire.

2° l'organisation partout de salles d'examen et d'un ou deux centres médico-scolaires par grande ville.